

ALGÉRIE/ÉTATS-UNIS

**M. Ouyahia reçoit une délégation du Congrès américain**

P. 24

ALGÉRIE-OMPI

**M. Messahel reçoit le nouveau représentant de l'OMPI auprès de l'Algérie**

P. 24

ALGÉRIE-LIGUE ARABE

**Les défis actuels et la stabilité dans la région à l'ordre du jour du Sommet Ligue arabe-UE à Charm El-Cheikh**

P. 6

**MESSAGE DU PRÉSIDENT BOUTEFLIKA À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DU DOUBLE ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE L'UGTA ET DE LA NATIONALISATION DES HYDROCARBURES**

## «L'Algérie dispose du potentiel et des capacités pour gagner la bataille du développement»



Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a mis en avant, dans un message lu en son nom, hier à Adrar, par M. Noureddine Bedoui, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, la nécessité de plus d'efficacité économique pour garantir la pérennité de la justice sociale et de la solidarité nationale, soulignant que l'Algérie dispose du potentiel et des capacités lui permettant de gagner la bataille de l'édification et du développement.

P. 3

### ÉLECTIONS

**Le corps électoral compte plus de 24 millions d'inscrits**

P. 24

### PARLEMENT

**Louh met en avant l'impératif de la conjugaison des efforts pour lutter contre la corruption**

P. 4

CONSTANTINE :

**M. Mebarki donne le coup d'envoi de la session de formation professionnelle de février 2019**

P. 5

### SANTÉ

**THYROÏDE : Moins de 10% des nodules sont des cancers**

P.p 12-13

### FOOTBALL

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION :

**Le NAHD battu par Gor Mahia (Kenya) 2-0**

Le NA Hussein-Dey a été battu par les Kényans de Gor Mahia sur le score de 2 à 0 (mi-temps : 0-0), hier à Nairobi en match comptant pour la 3<sup>e</sup> journée de la phase de poules (groupe D) de la Coupe de la Confédération africaine de football. Les deux buts de la rencontre ont été inscrits par Francis Kahata (84') et Tuyi Sengue (89').

P. 24

**ACCIDENTS DE LA ROUTE :**

**242 décès et 2472 blessés en janvier dernier**

P. 24

### MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

**Un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et 5 chargeurs saisis à Adrar**

P. 24

## JEUDI À MÉDÉA Célébration de la Journée mondiale de la Protection civile

Dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la protection civile, la Direction de la Protection civile de la wilaya de Médéa, organise une série d'activités pour célébrer cette journée, jeudi 28 février à partir de 9h, au niveau du siège de l'unité secondaire de la daïra de Ouzera et au niveau de la Maison de la culture Hassan El Hassani.



## Horaire des prières

Lundi 19 Joumada-al-thania 1440

Fajr	05:50
Dohr	13:01
Asr	16:11
Maghreb	18:42
Isha	20:02



## ORAN Journées d'information sur l'Ecole des sous- officiers du matériel



Le ministère de la Défense nationale, organise jusqu'au 1er mars, des journées d'informations sur l'Ecole des sous-officiers du matériel Chahid Bendraoua Abdelkader d'Oran.

## MUSÉE DU MOUDJAHID Enregistrement de témoignages

Le musée national du moudjahid, organise ce matin à partir de 10h, la 339e rencontre consacrée à l'enregistrement de témoignages de moudjahidine et moudjahidate sur la guerre de libération nationale.

## BORDJ BOU-ARREERIDJ Signature de 3 conventions de partenariat pour promouvoir l'emploi

Trois conventions de partenariat viennent d'être signées à Bordj Bou Arreeridj entre la direction de la formation et de l'enseignement professionnels et d'autres établissements, en vue de promouvoir les opportunités d'emploi dans cette wilaya, a indiqué le directeur local du secteur, Mohamed Helassi. Il s'agit en l'occurrence des conventions de partenariat signées avec la conservation des forêts, la direction de l'emploi et la direction des services agricoles, a fait savoir la même source en marge de la rentrée de la 2ème session de la formation professionnelle 2019. Aux termes des conventions signées au siège de l'institut national spécialisé de la formation professionnelle "Othman Belazoug" de Bordj Bou Arreeridj, les diplômés du secteur vont pouvoir accéder aux emplois agricoles relevant du domaine de la conservation du patrimoine forestier.

## RESSOURCES EN EAU M. Necib reçoit l'ambassadeur de la République de Croatie



Le ministre des Ressources en eau, M. Hocine Necib, a reçu hier au siège de son département ministériel, son excellence l'ambassadeur de la République de Croatie à Alger, M. Ilija Zelalich. Le ministre et son hôte ont examiné, lors de cet entretien, les voies et moyens de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine des ressources. Les deux parties ont exprimé leur disponibilité à faire aboutir le projet de mémorandum d'entente proposé par la partie Algérienne et qui définira les axes de coopération et les mécanismes de sa mise en œuvre.

## JEUDI À L'OPÉRA D'ALGER Présentation de la 3e partie du spectacle «Le lac des cygnes»

L'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh, organise jeudi 28 février à partir de 18h, la 3e partie du spectacle «Le lac des cygnes» interprété par le ballet de Saint-Petersbourg avec la participation de l'Orchestre Symphonique de l'Opéra d'Alger dirigé par le maestro Amine Kouider.

## Météo



	Max	Min
Alger	16°	07°
Oran	17°	04°
Annaba	13°	08°
Béjaïa	15°	08°
Tamanrasset	20°	05°

## LE 9 MARS À MOSTAGANEM Séance vente- dédicace avec Akila Kadaoui

L'auteur Akila Kadaoui, présentera son ouvrage «Hassi-Mef-soukh, village de mon enfance», lors d'une séance vente-dédicace prévue samedi 9 mars à partir de 14h, à la bibliothèque nationale de Mostaganem.



## CE MATIN À 10H30 M. Djabi Nacer invité du Courrier d'Algérie



Le Forum du Courrier d'Algérie, reçoit ce matin à partir de 10h30, au siège du journal sis à la Maison de la Presse Abdelkader-Safir de Kouba, M. Djabi Nacer, chercheur en sociologie politique, dans le cadre d'une conférence-débat qui portera sur «La sociologie des manifestations populaires et citoyennes en Algérie et leur impact sur les décisions politiques à venir».

## SAÏDA Semaine de sensibilisation sur l'autisme

L'Association Amitié populaire franco-algérienne (AAPFA), organise jusqu'au 28 février, au niveau de la Maison de la culture Mustapha Khalef et des établissements de la DAS de la wilaya de Saïda, une semaine de sensibilisation sur l'autisme.



## DEMAIN À L'AURASSI Forum d'affaires algéro-roumain



Dans le cadre du renforcement des relations bilatérales algéro-roumaine, un Forum d'affaires entre les opérateurs économiques roumains et leurs homologues algériens, sera organisé mardi 26 février à partir de 9h à l'hôtel El Aurassi (Alger). La délégation roumaine sera composée d'entreprises actives dans les domaines des Mines, les TIC, l'agroalimentaire, la pièce détachée et les sous-ensembles. La visite de cette délégation aura pour objectif de discuter des opportunités d'investissement présentes en Algérie et pour l'établissement de partenariat gagnant-gagnant dans les secteurs susmentionnés.

## SEAAL Suspension de l'AEP dans 13 communes de l'Ouest d'Alger

Dans le cadre de la préparation de la saison estivale 2019, et en vue de sécuriser l'alimentation en eau potable des communes de la chaîne des hauteurs d'Alger, la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL), procédera conjointement avec la direction des ressources en eau de la wilaya d'Alger (DREWA), du Lundi 25 février à 08h au mardi 26 février à 08h à des travaux de renforcement de la capacité de stockage par la mise en service d'un nouveau réservoir à Douera, ainsi qu'à des travaux de raccordement de deux (02) canalisations de transfert d'eau. Ces travaux, localisés dans les communes de Tessala El Merdja, et Douera engendreront une suspension de l'alimentation en eau potable qui impactera les communes de Baba Hacene, Douera, Khraïcia, Birtouta (en partie), Tessala El Merdja (en partie), Ouled Chebel (en partie), Draria, Saoula, d'El Achour, Ouled Fayet, Souidania, Dély Brahim (Zhun Ain Allah), Cheraga. SEAAL précise à ses clients des communes impactées que la remise en service de l'alimentation en eau potable se fera progressivement durant la journée du mardi 26 février. Un dispositif de citernage sera mis en place afin d'assurer les usages prioritaires (établissements publics et hospitaliers). SEAAL prie ses clients de l'excuser des désagréments causés par ces travaux, et met à leur disposition, pour toute information, le numéro de son Centre d'Accueil Téléphonique Opérationnel, le 1594, accessible 7j/7 et 24h/24.

## CÉLÉBRATION DU DOUBLE ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE L'UGTA ET DE LA NATIONALISATION DES HYDROCARBURES

## ADRAR ABRITE LES FESTIVITÉS OFFICIELLES

Les festivités officielles de la double célébration de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (24 février 1956) et de la nationalisation des hydrocarbures (24 février 1971) ont débuté hier dans la wilaya d'Adrar. A cette occasion le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika a adressé un message dans lequel il a indiqué que «l'Algérie a su, lors des deux dernières décennies, combiner la richesse des hydrocarbures et la décision politique indépendante».

## « L'Algérie dispose du potentiel et des capacités pour gagner la bataille du développement »



Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a mis en avant, dans un message lu en son nom, dimanche à Adrar, par M. Noureddine Bedoui, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, la nécessité de plus d'efficacité économique pour garantir la pérennité de la justice sociale et de la solidarité nationale, soulignant que l'Algérie dispose du potentiel et des capacités lui permettant de gagner la bataille de l'édification et du développement. A l'occasion de la célébration du double anniversaire de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et de la nationalisation des hydrocarbures, le Président a indiqué dans son message, qu'«il est vrai que nous jouissons d'un progrès social et économique, mais nous demeurons, profondément, conscients de la nécessité de plus d'efficacité économique pour garantir la pérennité de notre choix sacré, celui de la justice sociale et de la solidarité nationale», ajoutant que l'Algérie dispose du potentiel et des capacités lui permettant de gagner la bataille de l'édification et du développement. «Innombrables sont également les possibilités de diversification de l'économie nationale en richesses minières, potentialités

agricoles et compétences scientifiques qui n'attendent qu'une meilleure exploitation, avec davantage d'efficacité et de qualité, pour être source de revenus supplémentaires pour le pays», a rappelé le président de la République.

«Cet exposé succinct sur les différentes étapes de l'histoire contemporaine de l'Algérie en matière de lutte et d'édification se veut une manifeste illustration de mon message, le message des vertus de la continuité. La continuité qui fait que chaque génération apporte sa pierre à l'édifice des réalisations. Une continuité garantissant la persévérance dans la bonne voie et permettant de remédier aux erreurs marginales. Une continuité qui permet à l'Algérie de passer à la vitesse supérieure dans la course au progrès et à la prospérité», affirmé le chef de l'Etat dans son message. «Lors des deux dernières décennies, l'Algérie a su combiner la richesse des hydrocarbures et la décision politique indépendante et conjuguer les bras et la volonté de ses loyaux fils», a soutenu le Président Bouteflika, rappelant qu'«Une fois le pays sorti des affres de la tragédie nationale et de la reconstruction économique et sociale, nous nous sommes lancés dans le processus de construction et d'édifi-

cation» qui a permis «peu à peu, à l'Algérie de se libérer du fardeau de la dette extérieure, d'éloigner le spectre du chômage qui a failli asphyxier nos jeunes, et d'enrayer considérablement les manifestations de la misère et de la pauvreté grâce à la réalisation, à travers les quatre coins du pays, de milliers d'écoles, de centaines d'hôpitaux, de dizaines d'universités et de millions de logements». «Cette entreprise n'aurait pu être menée sans l'indépendance de notre décision politique et économique, qui nous a permis de surmonter les difficultés financières, ces dernières années. En outre, elle a été possible grâce à la paix sociale et à la mobilisation des travailleurs sous la bannière de l'Union nationale des travailleurs algériens (UGTA)», précise encore le chef de l'Etat dans son message. Au volet sécuritaire, le chef de l'Etat a mis en avant «l'instabilité et les fléaux du terrorisme et du crime transfrontalier qui marquent notre voisinage immédiat et s'imposent à notre vaillante Armée nationale populaire (ANP), que nous saluons encore une fois», rappelant que notre armée a besoin d'un peuple conscient, mobilisé et vaillant pour être un précieux appui et un solide bouclier afin de préserver la stabilité de notre pays».

## SIDI-SAÏD À PARTIR D'ADRAR :

### «Les acquis réalisés en Algérie sont le fruit de la stabilité et de la sécurité»

Les acquis réalisés en Algérie constituent le fruit de la stabilité et de la sécurité dont jouit le pays, a affirmé hier à Adrar le Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelmadjid Sidi Saïd.

S'exprimant lors d'un meeting tenu dans le cadre des festivités officielles commémoratives du double anniversaire de la création de l'UGTA et de la nationalisation des hydrocarbures, M. Sidi Saïd a indiqué que «les acquis réalisés, tous secteurs et domaines de développement confondus, sont le fruit de la stabilité et de la sécurité dont jouit l'Algérie et de la réconciliation nationale prônée par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika». Après avoir salué les sacrifices et contributions des travailleurs algériens au service du développement de l'économie nationale, Sidi-Saïd a réaffirmé «le soutien de l'UGTA à la candidature du Président pour la prochaine élection présidentielle».

Un soutien qui, a-t-il défendu, reflète «les

valeurs de fidélité et de reconnaissance à ses efforts fournis pour le développement de l'Algérie dans les différents domaines». Les festivités commémoratives officielles du 63ème anniversaire de la création de l'UGTA (24 février 1956) et du 48ème anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures (24 février 1971), qu'a accueillies la wilaya d'Adrar ont été marquées par le message adressé par le Président de la République, lu par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, Noureddine Bedoui.

Les festivités se sont déroulées en présence aussi des ministres de l'Énergie, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, MM. Mustapha Guitouni et Mourad Zemali respectivement, du P-dg du groupe Sonatrach, Abdelmoumene Ould-Kaddour, du président du forum des chefs d'entreprises Ali Haddad, et de Abdelmalek Sellal, directeur de campagne électorale du président Bouteflika.

### Message du Président Bouteflika

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a adressé hier, à l'occasion de la célébration du double anniversaire de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et de la nationalisation des hydrocarbures, un message dont voici la traduction APS :

«Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux,

Prière et paix sur Son messager, les siens et ses compagnons jusqu'au jour du Jugement dernier,

Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs, Je voudrais tout d'abord féliciter les organisateurs de cette célébration pour le choix de la ville d'Adrar, capitale du Touat, un choix fort en symbolique et signification.

Si nous avons commémorer, depuis quelques jours, la Journée nationale de nos valeureux Chouhada, nous nous retrouvons aujourd'hui sur les lieux du brasier qui a ravagé des centaines de enfants de notre peuple, martyrs et victimes des essais nucléaires menés par le colonialisme abject. Des essais dont les effets demeurent encore source de souffrance des enfants de la wilaya d'Adrar dont je salue la population.

A partir de cette wilaya, chère à nos cœurs, et en cette saison de commémorations historiques, nous nous inclinons, également, à la mémoire de nos glorieux Chouhada, tombés au champ de l'héroïque bataille de Timimoune et rendons hommage aux Moudjahidine de cette région que j'ai eu l'honneur de côtoyer durant la Guerre de libération, à l'époque de l'ouverture du front du Sud, qui partait d'ici aux territoires de la République du Mali, frère.

Sur les terres de l'aimée Adrar, j'adresse les salutations de l'Islam aux Zaouias de cette pieuse région, qui à l'instar de toutes celles des autres contrées de l'Algérie, ont été des citadelles pour l'Islam orthodoxe, l'enseignement des préceptes du saint Coran et la préservation de l'unité de notre vaillant peuple.

Tout au long de notre riche histoire, Adrar n'a cessé d'être un centre reconnu d'où se lançaient les précheurs de notre religion sacrée vers les régions les plus reculées du continent africain pour y propager le message d'Allah et la Sunna de notre prophète (QSSSL).

Mesdames, Messieurs, Votre honorable assistance se retrouve aujourd'hui à Adrar à l'occasion du 63ème anniversaire de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et du 48ème anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures, deux événements liés de par leur origine et leur finalité.

En effet, les braves travailleurs de l'Algérie avaient décidé, sous la conduite du Chahid Aïssat Idr, de créer l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) afin d'encadrer et de mobiliser nos travailleurs en renfort aux rangs de la Glorieuse révolution de Novembre.

Ainsi, des dizaines de milliers de nos travailleurs ont fait partie des Chouhada et Moudjahidine de notre Glorieuse révolution. De même qu'ils ont été un facteur déterminant dans l'autonomie de décision de notre Révolution en étant derrière son financement, aussi bien à l'intérieur qu'en exil, pourvoyant l'Armée de Libération nationale (ALN) de fonds pour l'achat d'armes et le Front de Libération nationale (FLN) pour la prise en charge des familles des Chouhada et des enfants des réfugiés algériens en dehors des frontières de notre pays.

Telle est la noble organisation de l'UGTA, qui n'a de cesse été au rendez-vous chaque fois que l'Algérie fait appel à ses enfants pour la protéger contre une menace, et qui n'a pas manqué, encore une fois, d'être à l'avant garde du sursaut populaire qui a contribué à la sauvegarde de l'Algérie lorsqu'elle a été prise dans les tourments de la tragédie nationale.

Recueillons-nous, donc, à la mémoire du Chahid Abdelhak Benhamouda et de tous les martyrs du devoir national parmi nos travailleurs et travailleuses dans tous les corps, morts pour que l'Algérie continue à vivre, pour que les écoles demeurent ouvertes, les usines en activité et les hôpitaux à produire les soins jusqu'à l'avènement du triomphe grâce aux lumières de la Concorde et la force de la Réconciliation.

Telle est également l'UGTA, qui a dirigé, des décennies durant, la grande bataille de l'édification en l'Algérie à travers la construction des routes, y compris dans le désert, la réalisation des barrages, des usines et de toutes les infrastructures de vie. La bataille qui a permis à l'Algérie du XXIe siècle de se rapprocher du niveau de développement des pays développés alors qu'elle était, un demi-siècle auparavant, un champ de désolation et de pauvreté extrême sous le joug du colonialisme bar-

bare.

L'UGTA a joué un rôle décisif dans la nationalisation des hydrocarbures de notre pays le 24 février 1971.

En effet, les compagnies pétrolières étrangères ont pensé qu'il serait impossible pour les enfants de notre pays de gérer nos champs et nos complexes pétroliers et gaziers, mais la courageuse décision politique sous-tendue par la forte volonté de nos travailleurs et cadres ont permis à l'Algérie d'imposer sa souveraineté sur ses ressources hydrocarbures et de maintenir en activité ce secteur, qui est devenu et qui demeure la locomotive de l'économie nationale.

Mesdames, Messieurs, Lors des deux dernières décennies, l'Algérie a su combiner la richesse des hydrocarbures et la décision politique indépendante et conjuguer les bras et la volonté de ses loyaux fils.

Une fois le pays sorti des affres de la tragédie nationale et de la reconstruction économique et sociale, nous nous sommes lancés dans le processus de construction et d'édification qui, peu à peu, a permis à l'Algérie de se libérer du fardeau de la dette extérieure, d'éloigner le spectre du chômage qui a failli asphyxier nos jeunes, et d'enrayer considérablement les manifestations de la misère et de la pauvreté grâce à la réalisation, à travers les quatre coins du pays, de milliers d'écoles, de centaines d'hôpitaux, de dizaines d'universités et de millions de logements.

Cette entreprise n'aurait pu être menée sans l'indépendance de notre décision politique et économique, qui nous a permis de surmonter les difficultés financières, ces dernières années. En outre, elle a été possible grâce à la paix sociale et à la mobilisation des travailleurs sous la bannière de l'Union nationale des travailleurs algériens (UGTA).

Mesdames, Messieurs, En célébrant, aujourd'hui, cette épopée nationale et les réalisations qui l'ont accompagnée, nous demeurons conscients de tous les défis qui restent à relever.

Au volet sécuritaire, l'instabilité et les fléaux du terrorisme et du crime transfrontalier marquent notre voisinage immédiat et s'imposent à notre vaillante Armée nationale populaire (ANP), que nous saluons encore une fois. Cependant notre armée a besoin d'un peuple conscient, mobilisé et vaillant pour être un précieux appui et un solide bouclier afin de préserver la stabilité de notre pays.

Il est vrai que nous jouissons d'un progrès social et économique, mais nous demeurons, profondément, conscients de la nécessité de plus d'efficacité économique pour garantir la pérennité de notre choix sacré, celui de la justice sociale et de la solidarité nationale.

L'Algérie dispose du potentiel et des capacités lui permettant de gagner cette bataille, celle de l'édification et du développement et nous pouvons, à ce propos, méditer l'exemple de la wilaya d'Adrar.

En effet, le sous-sol de cette région confirme, année après année, l'immense potentiel qui nous reste, comme dans les champs gaziers de Reggan et de Timimoune, et les capacités découvertes ou à découvrir.

Dans cette wilaya, toujours, l'industrie est devenue une réalité palpable grâce à la cimenterie implantée au sud de cette ville, et qui exporte désormais vers nos voisins sud.

Innombrables sont également les possibilités de diversification de l'économie nationale en richesses minières, potentialités agricoles et compétences scientifiques qui n'attendent qu'une meilleure exploitation, avec davantage d'efficacité et de qualité, pour être source de revenus supplémentaires pour le pays.

Mesdames, Messieurs, Cet exposé succinct sur les différentes étapes de l'histoire contemporaine de l'Algérie en matière de lutte et d'édification se veut une manifeste illustration de mon message, le message des vertus de la continuité.

La continuité qui fait que chaque génération apporte sa pierre à l'édifice des réalisations. Une continuité garantissant la persévérance dans la bonne voie et permettant de remédier aux erreurs marginales. Une continuité qui permet à l'Algérie de passer à la vitesse supérieure dans la course au progrès et à la prospérité.

Telle est la leçon que nous devons tous tirer de la célébration de ces deux mémorables dates, et telle est le moyen de témoigner notre fidélité à nos glorieux Chouhada, de veiller sur nos générations montantes et préserver notre Algérie bien aimée.

Gloire à nos valeureux Chouhada.

APS

## CONSTANTINE : M. Mebarki donne le coup d'envoi de la session de formation professionnelle de février 2019



Le ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Mohamed Mebarki, a donné, hier à partir de la wilaya de Constantine, le coup d'envoi officiel de la session de formation professionnelle du mois de février 2019. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre, qui a réitéré l'engagement de l'Etat à améliorer la formation professionnelle en vue d'accompagner efficacement le programme de développement du pays, a annoncé l'ouverture, au titre de cette session, de 40 nouveaux établissements de formation professionnelle qui viennent s'ajouter aux 1255 infrastructures déjà existantes à travers le territoire national.

Il s'agit, a souligné le ministre, de 13 instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (INSFP), dont celui de la ville Ali Mendjeli qui a abrité les festivités d'ouverture de cette session, 3 instituts d'enseignements professionnels (IEP) et 24 centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA).

Le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels a ouvert également plus de 280 000 nouveaux postes de formation et programmé 398 spécialités diplômantes et 89 spécialités qualifiantes pour accompagner la stratégie des pouvoirs publics en matière d'adaptation de la formation aux besoins du marché, et ce, conformément aux orientations du président de la République Abdelaziz Bouteflika.

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels connaît, dans le cadre de son programme de réforme progressive, une relance générale et une amélioration de la qualité du rendement ce qui a permis, de développer des partenariats avec des établissements économiques et des sociétés industrielles pilotes pour mettre en place une main d'œuvre qualifiée contribuant au développement durable.

«Le secteur de la formation est appelé à redoubler d'efforts pour améliorer davantage la qualité du produit de la formation pour mieux répondre aux besoins effectifs de l'économie nationale et ce, conformément au développement scientifique et technologique réalisés», a déclaré le ministre.

Saluant les contributions des formateurs et des enseignants dans la promotion du secteur, M. Mebarki a exhorté tous les intervenants à adhérer à la politique du gouvernement, notamment en matière de concrétisation du plan de travail du secteur pour l'année 2019 visant, entre autres, l'amélioration de la qualité et la généralisation du système de certification des formations en informatique, le renforcement des partenariats avec le milieu économique et la poursuite de la campagne de sensibilisation et de formation à la nouvelle architecture des diplômés du nouveau cursus de l'enseignement professionnel.

L'ouverture de la session de février 2019 de la formation et de l'enseignement professionnels a été marquée, à Constantine, par l'inauguration d'un institut national spécialisé de formation professionnelle à Ali Mendjeli, la signature de conventions de partenariat avec le forum des chefs d'entreprise (FCE), la confédération algérienne du patronat (CAP) et le club des opérateurs du secteur du tourisme ainsi qu'une convention cadre avec la Chambre de l'artisanat et des métiers (CAM) et des décisions d'attribution de financement par le biais des différents dispositifs d'aide à l'emploi de jeunes.

Le ministre poursuivra sa visite à Constantine en se rendant au centre de formation professionnelle du pôle urbain de Massinissa (El Khroub) et à l'Entreprise Nationale des Matériels de Travaux Publics (ENMTP) dans la commune d'Ain Smara.

## PARLEMENT: L'APN adopte le projet de loi relative à la prévention et à la lutte contre la corruption

Le projet de loi relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, visant à améliorer l'efficacité des institutions en charge de cette lutte et à adapter les dispositions légales en la matière avec la révision constitutionnelle de 2016, a été adopté hier par l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une séance plénière présidée par le président du Conseil, Mouad Bouchreb, en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, et du ministre des Relations avec le Parlement, Mahdjoub Bedda.

Ce texte s'inscrit dans le cadre du renforcement des efforts entrepris par l'Etat dans le domaine de la lutte contre la corruption et le renforcement de la participation des citoyens et de la société à la moralisation de la vie publique.

L'article 202 de la Constitution a institué un organe national de prévention et de lutte contre la corruption, qui est une autorité administrative indépendante, chargée conformément à l'article 203 de la Loi fondamentale, de proposer et de contribuer à animer une politique globale de prévention de la corruption, consacrant les principes de l'Etat de droit et reflétant l'intégrité, la transparence ainsi que la responsabilité dans la gestion des biens et des deniers publics.

A cet effet, le nouveau texte propose d'adapter les dispositions relatives à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption avec les nouvelles dispositions constitutionnelles, notamment les aspects liés aux missions et aux garanties de son indépendance.

Il stipule, dans ce cadre, que les membres et les fonctionnaires de cet organe jouissent, lors ou à l'occasion de l'exercice de leurs missions, de la protection de l'Etat «contre toute forme de pression ou d'intimidation, de menaces, outrage, injures ou attaques de quelque nature que ce soit dont ils peuvent faire l'objet».

Doté des moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions, l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption qui garantit la «formation adéquate et de haut niveau» de ses personnels, peut, dans le cadre de ses missions, demander aux administrations, institutions et organismes publics ou privés ou à toute personne physique ou morale de lui communiquer tout



document ou information qu'il juge utile pour la détection des faits de corruption.

Le refus délibéré et injustifié de communiquer à l'organe des éléments d'information et/ou des documents requis constitue l'infraction d'«entrave à la justice». Le nouveau texte, et dans le but de renforcer les moyens mis à la disposition de la justice contre la corruption, propose l'institution, auprès de la Cour d'Alger, d'un «pôle pénal financier, ayant une compétence nationale, chargé de la recherche, l'investigation, la poursuite, et l'instruction des infractions de grande complexité et les infractions qui leurs sont connexes, ayant trait à la corruption, à la fraude et l'évasion fiscales, au financement illégal des associations ainsi qu'aux infractions de change et à celles relatives aux institutions financières et bancaires».

Ce pôle, dont le siège se trouve à Alger et doté d'une cellule de communication, est composé d'un procureur de la République, de ses adjoints et de juges d'instruction, désignés conformément aux dispositions du statut de la magistrature,

pour leur spécialisation dans les infractions financières. Le pôle est assisté par des assistants spécialisés dans les questions financières, recrutés conformément aux dispositions prévues par la législation en vigueur et soumis aux dispositions applicables aux assistants spécialisés auprès du ministère public prévus par le Code de procédure pénale.

Le nouveau texte prévoit également la création d'une Agence nationale de gestion des avoirs issus des infractions de corruption à l'effet d'améliorer l'efficacité de la justice pénale en matière de lutte contre la corruption et du crime organisé et de renforcer la crédibilité des jugements en matière pénale dans leur aspect relatif au gel et à la saisie des avoirs issus du crime dans la perspective de permettre au pays leur restitution.

La loi relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, qui assure la protection légale des dénonciateurs de faits de corruption y compris au niveau de leur environnement professionnel, avait été adoptée en décembre dernier par le Conseil des ministres.

## La loi relative aux activités spatiales adoptée par l'APN

La loi relative aux activités spatiales a été adoptée hier par l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une séance plénière présidée par le président de l'Assemblée Mouad Bouchreb, en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Mahdjoub Bedda.

La loi sur les activités spatiales institue le «monopole exclusif» de l'Etat sur ces activités et prend en charge les aspects liés à la responsabilité de l'Etat en cas de dommage, tout en définissant les mesures à prendre en cas de retombée d'objets spatiaux sur le territoire national.

Ce texte consacre également l'obligation de tenue d'un registre national d'immatriculation des objets spatiaux lancés dans

l'espace extra-atmosphérique et couvre les aspects liés à la prévention des risques spatiaux et à l'intervention en cas de survenance d'un sinistre.

Ces aspects qui n'étaient pas prévus dans la législation nationale, compléteront ainsi les dispositions de la loi 04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.

Le texte, structuré en cinq chapitres et 24 articles, définit les dispositions générales et les définitions relatives aux activités spatiales, de même que le fondement législatif national à l'immatriculation obligatoire des objets spatiaux lancés et l'ensemble des procédures et

mécanismes de prévention des risques spatiaux et de gestion des catastrophes.

L'article 2 de cette loi énonce, en outre, que l'activité spatiale est exercée dans le respect des principes de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique au service du développement durable et du bien-être de la communauté, de sécurité des personnes et des biens, de protection de la santé publique et de l'environnement pour un développement socio-économique national durable et du respect des engagements internationaux de l'Algérie.

Le texte précise que les activités spatiales sont les activités d'étude et de conception, de fabrication et de développement, de lancement, de vol ou de guidage, de maîtrise et de

retour d'objets spatiaux.

La loi précise aussi que les pays précurseurs dans le domaine spatial ont institué des Agences spatiales et un cadre juridique régissant leurs activités, «afin de pallier au vide juridique existant», ajoutant que dans cet objectif, l'Algérie, s'est dotée en 2002, de l'Agence spatiale algérienne (ASAL), établissement national à caractère spécifique, chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique nationale pour la promotion et le développement de l'activité spatiale nationale.

L'Agence met en œuvre le Programme spatial national (PSN), adopté par le gouvernement en 2006, définissant la stratégie nationale de développement de l'activité spatiale.

## APN: Adoption du projet de loi relatif à l'aviation civile

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, hier, le projet de loi modifiant et complétant la loi 98-06 de 1998 fixant les règles générales relatives à l'aviation civile, lors d'une plénière présidée par Mouad Bouchareb, président de l'APN, en présence de membres du gouvernement.

Lors de la séance de vote, les députés ont approuvé les amendements introduits par la commission des transports et des télécommunications de l'APN dans le fond et la forme.

Les amendements ont porté sur les articles 1 modifié, 2 modifié, 16 bis, 11 modifié et 5 modifié.

Concernant l'article 16 bis et 11 modifié (énoncé dans l'article 2) dudit texte de loi, la Commission a proposé l'amendement de l'alinéa 2 pour remplacer le terme «fixant les missions de l'Agence autres que celles prévues par la présente loi» par «les missions autres que celles prévues par la présente loi, ainsi que l'organisation et le fonctionnement de cette agence sont fixés par voie réglementaire».

S'agissant de l'article 5 modifié, la commission avait proposé son amendement de manière à accorder aux fonctionnaires de la Direction de l'aviation civile et de la Météorologie (DACM), relevant du ministère des Travaux publics et des Transports, des garanties pour jouir du droit de choisir entre leur intégration au sein de ladite Agence ou le maintien de leurs postes d'origine dans un délai ne dépassant pas une (01) année, à compter de la date de création de ladite Agence. Le projet de loi relatif à l'aviation civile vise à compléter certaines dispositions de ce texte qui fixe les règles générales relatives à l'aviation civile, en développant les dispositifs appropriés aux plans législatifs et réglementaires ajustés aux engagements internationaux.

Selon l'exposé des motifs dudit projet de loi, la politique instaurée par le gouvernement en matière d'aviation civile, et en application du programme du président de la République visant à assurer le développement du domaine des transports aériens, ne peut être garantie que si les fonctions régaliennes de l'Etat sont exercées pleinement par ses institutions.



Cette démarche implique la poursuite de toutes les actions visant la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire et une régulation des activités de transport aérien, favorables au développement des initiatives tant du secteur public que du secteur privé, avec un accent particulier pour l'exercice par l'administration de ses missions régaliennes (réglementation, contrôle et régulation), à même de garantir les avantages économiques et sociaux pour tous, selon l'exposé des motifs.

Parmi les actions prioritaires de cette politique, il convient d'insister sur le développement de dispositifs appropriés aux plans législatifs et réglementaires ajustés aux engagements internationaux et l'instauration d'un cadre institutionnel également adapté.

A cet effet, la création d'une Agence nationale de l'aviation civile s'impose d'autant plus que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) recommande aux Etats membres d'accorder une autonomie juridique et financière à leur Administration de l'Aviation civile pour mieux assurer ses attributions et pallier à l'absence de mécanismes de financement.

En Algérie, ces missions sont actuellement prises en charge par le Ministre chargé de l'aviation civile qui les exerce à travers les structures qui relèvent de sa

compétence. Il est à noter que ces structures rencontrent des difficultés pour assurer leurs missions. Aussi, il est proposé de les réorganiser en Agence nationale de l'aviation civile.

L'OACI souligne également le déséquilibre apparent entre la charge de travail et les ressources humaines et moyens matériels dont disposent ces structures qui rencontrent des difficultés pour assumer la supervision, le contrôle des activités de l'aviation civile. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'Algérie étant une partie de la Convention de Chicago de 1944 relative à l'aviation civile internationale, l'Etat est, en vertu de cette convention, soumis aux obligations prescrites dans ce domaine.

Parmi ces prescriptions sur lesquelles l'OACI n'a pas cessé d'insister depuis des années, il convient de citer deux domaines particulièrement prioritaires: la sûreté et la sécurité. Dans ce contexte, l'Agence nationale de l'aviation civile permettra d'accorder la possibilité de remédier aux carences actuelles. Aussi, l'Agence prévue sera dotée d'une autonomie de gestion et d'un pouvoir réel de décision pour lui permettre d'accomplir sa mission de régulation, de contrôle et de supervision des activités des prestataires des services aéronautiques. Dans ce cadre, l'Agence prévue sera dotée d'une autonomie de

gestion et d'un pouvoir réel de décision pour lui permettre d'accomplir sa mission de régulation, de contrôle et de supervision des activités des prestataires des services aéronautiques.

Cette agence devra disposer d'un personnel qualifié et compétent à même d'accomplir les missions dévolues, mais pouvant en outre bénéficier de mesures avantageuses pour encourager l'attrait et le maintien des compétences.

Le financement de cette agence sera assuré, principalement par une quote-part prélevée sur les redevances aéronautiques dont elle assure la perception, et ce conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi de Finances de 2005. Pour permettre la concrétisation de ce projet de création de l'Agence nationale de l'aviation civile, il est nécessaire d'insérer un chapitre approprié dans la loi en vigueur fixant les règles générales relatives à l'aviation civile. En effet, ce projet de loi se propose de compléter les dispositions de l'article 124 de la loi susvisée à l'effet d'introduire l'activité «évacuation sanitaire» parmi les services de travail aérien. Les dispositions de la loi sus visée sont complétées par un chapitre I Bis intitulé «Agence nationale de l'aviation civile». L'Agence est chargée de la régulation, du contrôle et de la supervision des activités de l'aviation civile. Elle est placée sous tutelle du ministre chargé de l'aviation civile. L'Agence nationale de l'aviation civile est un établissement public à caractère spécifique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les ressources financières de l'Agence nationale de l'aviation civile sont constituées de redevances aéronautiques, de droits de concession d'exploitation des services aériens de transport public, d'autres ressources liées à ses missions, de subventions éventuelles de l'Etat et de dons et legs.

## ZAALANE: APN: La création de l'Agence nationale de l'aviation civile n'aura pas d'impact sur le Trésor

Le ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane a affirmé, hier à Alger que la création de l'Agence nationale de l'aviation civile, en vertu des dispositions de la loi relative à l'aviation civile, n'aura aucun impact sur le Trésor, précisant que les textes d'application de ladite loi taient en cours d'élaboration.

S'exprimant à l'issue de l'adoption du projet de loi modifiant et complétant la loi n 98-06 fixant les règles générales relatives à l'aviation civile, lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par Mouad Bouchareb, en présence de membres du Gouvernement, M. Zaalane a indiqué que «ce projet de loi intervient suite à une étude approfondie qui a mis en avant la nécessaire création de l'Agence nationale de l'aviation civile, conformément à une vision claire du modèle de son organisation et fonctionnement tout en respectant scrupuleusement le principe de rationalisation des dépenses publiques, et de ce fait, sa création n'aura pas d'impact sur le Trésor».

Selon ce projet de loi, l'Agence est un «établissement public à caractère spécifique», dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière.

Ses ressources financières sont constituées des redevances aéronautiques, des droits de concession d'exploitation des services aériens de transport public, d'autres ressources liées à ses missions, des subventions éventuelles de l'Etat et des dons et legs. Dans le même sillage, le ministre a fait savoir que «les textes d'application du projet de loi relatif à l'aviation civile sont en cours d'élaboration et seront soumis au gouvernement dès leur finalisation». Dans ce cadre, la Commission des transports et des télécommunications de l'APN a recommandé, dans son rapport complémentaire sur cette loi, la nécessité d'accélérer la promulgation des textes d'application en vue de concrétiser les dispositions de la loi, dont la création de l'Agence nationale de l'aviation civile».

M. Zaalane a, par ailleurs, estimé que l'adoption du projet de loi relatif à l'aviation civile qui s'inscrit dans le cadre de l'application du programme du président de la République, contribuera à poser un nouveau jalon au processus de développement et de modernisation du secteur du transport aérien en Algérie. Pour le ministre, la création de l'Agence nationale de l'aviation civile permettra de mettre en place un cadre institutionnel doté des ressources humaines et matérielles indispensables, avec «une flexibilité et d'efficacité pour l'exercice des pouvoirs de l'Etat en matières de régulation, de contrôle et de supervision de l'activité de l'aviation civile stipulés dans les articles mentionnés dans la loi», a-t-il encore.

Il a également relevé que la création de cette Agence permettra à l'Algérie, de se mettre de plus en plus au diapason des normes internationales en matières de sûreté, de sécurité et de la surveillance du trafic aérien et des aéroports, à même d'assurer un transport aérien sûr et efficace, renforcer la compétitivité de l'Algérie et lui permettre d'être mieux classée par l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI).

«Ce nouveau mécanisme (Agence nationale de l'aviation civile), permettra de garantir l'application rigoureuse de la réglementation et de la législation en vigueur, à même de permettre d'améliorer la qualité de la prestation fournie dans ce domaine et d'assurer une meilleure prise en charge des droits des voyageurs, consacrés par la loi», a affirmé le ministre.

## Louh met en avant l'impératif de la conjugaison des efforts pour lutter contre la corruption

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh a mis en avant, hier à Alger, l'impératif de «conjuguer les efforts de tous» pour lutter contre la corruption, devenu un défi pour tous les pays du monde. A l'issue de l'adoption du Projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre la corruption par l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Louh a précisé que ce texte vient «renforcer les efforts déployés» en matière de lutte contre la corruption qu'il a qualifiée de «crime grave touchant à la stabilité et à la sécurité du pays». La corruption qui fait partie des «plus graves crimes ciblant les peuples dans la sécurité et la stabilité de leurs pays, ne cesse ces

dernières années de prendre des dimensions alarmantes», a ajouté le ministre soulignant que c'est désormais «un défi pour tous les pays du monde, mobilisés pour son éradication à travers des Conventions internationales», a souligné M. Louh. La loi sur la prévention et la lutte contre la corruption s'inscrit dans le cadre de «la contribution des citoyens et des représentants de la société civile à la moralisation de la vie publique à travers l'intégrité, la transparence et la responsabilité dans la gestion des fonds publics», a indiqué M. Louh, affirmant que cette moralisation est l'un des fondements de la croissance socioéconomique». A cette occasion, le mi-

nistre a mis en avant l'impératif de «conjuguer les efforts de toutes les institutions de l'Etat et de toutes les composantes de la société civile pour mobiliser les moyens à même de lutter contre le crime de la corruption». Il a rappelé, par ailleurs, que ce texte de loi s'inscrit dans le cadre du «programme de réformes globales initiées par le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, en appui aux mécanismes de lutte contre la corruption».

M. Louh a réaffirmé qu'il intervient également dans le cadre de «l'adaptation des dispositions de la loi à la révision de la Constitution initiée par le président de la République et de la poursuite de l'adaptation

de la législation nationale aux conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption».

En vertu de cette loi, la justice sera renforcée par la création d'un pôle pénal financier à compétence nationale auprès de la Cour d'Alger, en tant que nouveau mécanisme à même d'impulser les enquêtes relatives aux affaires de corruption, de consacrer le principe de l'Etat de droit, de concrétiser la sécurité, la stabilité et le développement, de pallier les lacunes en matière de lutte contre le crime et introduire la protection des lanceurs d'alerte, experts, victimes et témoins, a conclu le ministre.

## ALGÉRIE - LIGUE ARABE

## L'arsenal juridique et législatif algérien consacre les droits de la femme (responsable)

Le chef de la délégation algérienne aux travaux de la 38e session de la Commission de la femme arabe qu'abrite Alger, M. Rabah Hamdi a affirmé que l'arsenal juridique et législatif consacre les droits de la femme, assure sa protection et garantit la préservation sa dignité, et ce, à la faveur de l'amendement des codes de la Famille et de la Nationalité et la révision du code pénal.

Dans un exposé sur la situation de la femme algérienne et les efforts consentis pour sa protection et son autonomisation, M. Hamdi a déclaré que «l'arsenal juridique et législatif algérien consacre les droits de la femme, assure sa protection et garantit la préservation sa dignité, et ce, à la faveur de l'amendement des codes de la Famille et de la Nationalité et du code pénal, qui incrimine le harcèlement dans les lieux de travail, les lieux publics et l'espace privé ainsi que la violence économique et psychologique à son encontre même par le conjoint».

«Outre les programmes de lutte et de prévention contre la violence à l'égard des femmes, l'Etat offre une prise en charge aux femmes victimes de violence et en situation de détresse à travers des espaces d'écoute, de soutien psychologique et d'orientation et de réintégration socioéconomique disponibles dans l'ensemble des wilayas du pays ainsi qu'au niveau des centres d'accueil et d'hébergement des femmes et jeunes filles victimes de violence», a-t-il ajouté.

«Evoquant l'autonomisation de la femme dans le domaine politique, M.

Hamdi a rappelé que l'amendement constitutionnel de 2008 a introduit le principe de quotas pour sa représentation dans les Assemblées élues, soulignant à ce propos, que l'application de la loi organique fixant les modalités d'élargissement de la représentation de la femme dans les Assemblées élues et la loi organique relative aux partis politiques de 2012 a donné lieu à la présence de 31,6% de femmes dans l'Assemblée populaire nationale (APN) lors des législatives de 2012, soit 146 femmes élues sur un total de 462 députés.

Ce taux avait placé l'Algérie à la tête des pays arabes dans ce domaine, à la 9e place au niveau africain et à la 26e place au niveau mondiale.

Cet acquis a été consolidé à la faveur de l'amendement constitutionnel de 2016 avec l'introduction de l'article 36 qui consacre le principe de parité homme - femme sur le marché de l'emploi et la promotion de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au niveau des entreprises, a-t-il encore précisé soutenant que «cette décennie a enregistré l'illustration de la femme dans tous les domaines et son accès mérité aux plus hauts postes et fonctions, dont certains longtemps limités aux hommes».

Abordant le rôle crucial de la femme dans la prévention de conflits et le maintien de la paix souligné dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité relative à la femme, la paix et la sécurité, il a été mis en exergue, dans l'exposé de la délégation algérienne, la présence forte et croissante de la femme algérienne dans les rangs des corps de sécurité nationale et au sein de l'Armée nationale populaire (ANP), qui a ouvert aux filles les portes de l'Ecole militaire des cadets de la nation».

Par ailleurs, le représentant de l'Algérie a mis en avant le niveau atteint par la femme algérienne dans les domaines de l'éducation, l'enseignement, la santé, la magistrature et le barreau, citant, dans ce cadre, «les efforts consentis par l'Etat algérien en matière de protection et d'émancipation de la femme, des efforts reconnus au niveau régional et international», a-t-il dit.

Les interventions des délégations arabes ont porté essentiellement sur les expériences de leurs pays respectifs en matière d'émancipation et de promotion de la femme dans les différents domaines à la lumière de la conjoncture «sensible» au plan arabe et international.

## Ouverture de la 38e session de la Commission de la femme arabe à Alger

La 38e session de la Commission de la femme arabe, organisée par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, en coordination avec la Ligue arabe, a ouvert ses travaux, hier, au Centre international des conférences (CIC) Abdelatif-Rahal à Alger, sous le slogan «La protection sociale pour l'autonomisation de la femme».

Placée sous le Haut Patronage du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, cette rencontre à laquelle prennent part nombre de ministres arabes chargés des questions de la femme, sera sanctionnée par un document final à soumettre à la 63e session de l'ONU sur la condition de la femme, lors de sa prochaine réunion, prévue en mars 2019 à New York.

Dans une allocution prononcée à l'ouverture des travaux, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Ghania Eddalia, présidente de cette session a affirmé que cette réunion «constitue une occasion pour l'échange de vues et d'expertises mais aussi pour le partage d'expériences réussies et d'ambitions et l'intensification des efforts arabes communs pour la promotion et l'émancipation de la femme arabe et la consolidation de sa place dans les sociétés arabes et aux niveaux régional et international, conformément aux conventions internationales ratifiées par les Etats arabes et en consécration de l'agenda du développement durable 2030». Exprimant la fierté de l'Algérie d'assurer la présidence de cette 38e session», la ministre s'est dite consciente «de la lourde responsabilité qui lui a été confiée et des



grands défis induits par cette session», appelant, à ce propos, les pays membres à «assister l'Algérie dans l'accomplissement de ses missions dans le cadre de la Commission de la femme arabe». Au programme de cette session, plusieurs interventions portant essentiellement sur «la femme et l'agenda du développement durable 2030 dans la région arabe», «la lutte contre les violences à l'égard des femmes», et «la femme, la sécurité, la paix et la lutte contre le terrorisme». A cette occasion, l'ambassadrice Haïfa Abu Ghazaleh, secrétaire générale adjointe et chef du département des affaires sociales de la Ligue arabe, a mis en avant l'importance accordée par

l'Algérie «à la promotion de l'action arabe commune, au renforcement et à la protection des droits de la femme arabe, ainsi que sa volonté politique de conforter le rôle de la femme au sein de la société», ce qui s'est traduit, selon elle, par «le renforcement du statut de la femme et son accès aux postes de responsabilité».

Mme. Abu Ghazaleh a dévoilé la proposition de la commission de la femme arabe relative «à la création d'un réseau arabe des femmes et de la paix et à l'installation d'un comité d'urgence de protection des femmes lors des conflits armés dans la région arabe, issu des recommandations des précédentes sessions de la commission de la femme arabe». En prévision de la

tenu de la 63ème session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW63), les Etats arabes avaient promulgué, depuis près de deux semaines, «la déclaration arabe» sur le thème retenu cette année par la commission, qui sera présentée, lors des travaux de ladite commission à New York, par Mme Eddalia en sa qualité de présidente de la session actuelle.

Soulignant que le secrétariat général de la Ligue arabe organisera, du 12 au 15 mars, deux rencontres en marge de la CSW63, Mme Abu Ghazaleh a adressé, au nom de la Ligue arabe, ses «vifs remerciements» au président de la République qui parraine les travaux de la commission de la femme arabe.

## Les défis actuels et la stabilité dans la région à l'ordre du jour du sommet Ligue arabe-UE à Charm El Cheikh

Le premier sommet Ligue arabe/UE, auquel prend part le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, en sa qualité de représentant du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a ouvert ses travaux, hier à Charm El-Cheikh (Egypte), consacrés à l'examen des défis qui se posent aux deux parties arabe et européenne et les moyens de réalisation de la stabilité dans la région.

Le sommet qui a pour slogan «Investir dans la stabilité», et qui se tiendra au Centre international des conférences, sera coprésidé par le président égyptien Abdel Fattah el-Sissi et le président du Conseil européen Donald Tusk, avec la participation des chefs d'Etats et gouvernements de Cinquante (50) pays, dont 22 arabes et 28 européens. Ce som-



met, le premier du genre entre la Ligue arabe et l'UE, examinera les défis qui se posent aux deux parties arabe et européenne et les moyens de réalisation de la stabilité dans la région, outre des questions d'intérêt commun.

Plusieurs dossiers notamment la question palestinienne, les crises en Syrie, au Yémen et en Libye

seront également abordées, outre les moyens de lutte contre le terrorisme, la politique migratoire, la traite humaine et les conflits dans la région méditerranéenne.

Il sera question également de l'examen des moyens du renforcement de la coopération économique et culturelle afin de réaliser un saut qualitatif dans les relations arabo-

européennes dans différents domaines.

Le sommet arabe tenu en 2018 en Jordanie, avait approuvé l'organisation de ce sommet avec les pays de l'UE.

Les ministres des Affaires étrangères arabes et européens avaient tenu une réunion, le 4 février dernier au siège de l'UE à Bruxelles, en vue de préparer ce sommet.

Les travaux du sommet se poursuivront lundi, avec l'organisation de débats entre les dirigeants arabes et européens, à l'issue desquels ils donneront leurs orientations sur les missions devant être accomplies par les secrétariats généraux de la Ligue Arabe et de l'UE et les responsables concernés.

Une conférence de presse sera animée à l'issue des travaux.

## LA MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME, GHANIA EDDALIA, L'A AFFIRMÉ « Le Président Bouteflika est et demeure fidèle à ses engagements en faveur de la promotion et la protection la femme »

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika est et demeure fidèle à ses engagements en faveur de l'émancipation de la femme algérienne, la consolidation de sa place, l'amélioration de sa condition et le renforcement de sa protection», a affirmé, hier à Alger, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Ghania Eddalia.

Dans son allocution d'ouverture des travaux de la 38e session de la Commission de la femme arabe, tenue en présence de plusieurs ministres et présidents de délégations arabes, la ministre a indiqué que le président Bouteflika qui parraine ces travaux «est et demeure fidèle à ses engagements en faveur de l'émancipation de la femme, la consolidation de sa place, l'amélioration de sa condition et le renforcement de sa protection», soulignant que «les acquis réalisés pour la femme algérienne, depuis l'accession du président Bouteflika à la tête du pays, reflètent clairement la teneur du slogan de notre session aujourd'hui».

«Les défis que vivent les sociétés arabes exigent de nous la valorisation du dialogue et de la concertation et d'avantager de coordination et d'échange en vue de promouvoir la condition de la femme arabe, consolider sa place et assurer sa protection contre toutes formes de violence, de discrimination ou d'exclusion pour passer de la phase des revendications des droits fondamentaux dont l'éducation, la formation, la santé et toutes formes de protection sociale à celle de la promotion de la parité hommes-femmes dans nos pays arabes, notamment dans le marché du travail et l'accès aux hauts



postes de responsabilité pour réaliser l'égalité hommes-femmes», a-t-elle poursuivi. Après avoir rappelé les acquis réalisés au profit de la femme arabe lors des précédentes sessions, Mme Eddalia a appelé les pays arabes à «sensibiliser davantage à la nécessité de lutter contre les violences à l'égard des femmes et des filles et les violences familiales, ainsi qu'à faire face aux violences sexuelles liées au terrorisme et à répondre aux notions erronées employées par les extrémistes pour les justifier».

«Nous devons également mettre en place les mécanismes nécessaires à la protection des femmes durant et après les conflits armés dans la région arabe et activer les plans d'action nationaux pour l'application de la

résolution 1325 du Conseil de sécurité», a-t-elle estimé, appelant les femmes à assumer pleinement leur rôle essentiel dans la prévention et le règlement des conflits, outre la prise des procédures idoines pour la protection des femmes et des filles contre les violences en temps de conflits.

Mme Eddalia, également Présidente de la session actuelle de la commission de la femme arabe a appelé à «tirer profit des expériences fructueuses et des bonnes pratiques ayant permis à la femme de s'engager dans les actions politique et électorale, d'accéder aux postes clés et de contribuer à la prise de décisions, afin de réaliser les objectifs d'égalité, de développement et de paix». Elle a souligné, également, l'impératif d'«œuvrer

à la mobilisation des femmes qualifiées et au développement de leurs capacités, tout en leur permettant de concilier obligations familiales et travail, outre leur promotion au niveau des structures de la Ligue des Etats arabes».

La ministre a mis l'accent, dans ce sens, sur la nécessité de renforcer le partenariat entre l'Union africaine (UA), la commission européenne et la République populaire de Chine et de promouvoir la coopération avec les organisations régionales, les organisations de l'action arabe commune et les agences onusiennes activant dans le domaine de l'autonomisation de la femme. Mme Eddalia a affirmé, en outre, que la 64e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW64), prévue en mars 2020, constituera une opportunité pour nos pays arabes de s'entendre sur un seul rapport concernant la mise en oeuvre de la Déclaration et du plan d'action de Beijing, 25 ans après, impliquant ainsi le renforcement des capacités en matière d'élaboration des rapports nationaux de l'examen collégial volontaire sur l'agenda du développement durable de 2030, notamment le 5e objectif relatif à l'égalité entre les deux sexes».

## ALGÉRIE-MAURITANIE: Les hommes d'affaires souhaitent la création de banques mixtes pour faciliter le commerce extérieur

Le Conseil d'affaires algéro-mauritanien propose la création de banques à capitaux mixtes ou de filiales d'établissements bancaires des deux pays pour faciliter les transactions commerciales et les investissements, a indiqué dimanche à Alger le président de ce Conseil, Youcef Ghazi.

«Nous proposons la création de banques algéro-mauritaniennes ou l'ouverture d'agences des banques des deux pays afin de faciliter le paiement lors des transactions commerciales de part et d'autre, et ce, sans transiter par les banques européennes», a déclaré M. Ghazi à la presse en marge du Forum d'affaires algéro-mauritanien organisé par la Chambre algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI), en présence d'hommes d'affaires des deux pays.

Selon lui, cette question est en phase de discussion au niveau des institutions financières des deux pays. Outre la recherche des opportunités d'affaires et des possibilités de partenariat, l'objectif de ce forum est de relever les difficultés qui entravent le développement des relations économiques et commerciales entre l'Algérie et la Mauritanie, et de trouver les solutions adéquates à ces dysfonctionnements, a-t-il expliqué. Parmi ces entraves, il a cité notamment l'état des routes non encore bitumées du côté de la Mauritanie, sachant qu'un nouveau poste frontalier terrestre entre l'Algérie et la Mauritanie avait été ouvert en août dernier. Sur ce point, il a relevé que plus de 750 kilomètres sont encore à l'état de pistes du côté mauritanien.

Ce qui entrave, selon lui, les opérations commerciales et rend les frais des transport des marchandises relativement chers.

A ce propos, il a affirmé que des propositions sont à l'étude entre les responsables des deux pays pour associer le secteur privé dans les travaux de ces routes. Pour sa part, le vice-président de la CACI, Riadh Amour, a mis l'accent sur la nécessité de développement des routes et des infrastructures de ce poste frontalier qui a contribué, depuis son ouverture, à développer les échanges commerciaux entre les deux pays en les portant à 50 millions de dollars en 2017 contre 38 millions de dollars en 2016.

Il a rappelé qu'auparavant, la marchandise transitait par l'Europe et prenait au moins deux (2) mois pour qu'elle arrive à destination.

Mais actuellement, a-t-il poursuivi, l'ouverture de ce poste frontalier a permis d'écourter la durée en la réduisant à quelques jours. Ce qui a encouragé les opérateurs algériens à «aller en force» vers ce marché qui est particulièrement demandeur de produits algériens, a-t-il fait valoir. Il a affirmé qu'en parallèle, il y a des produits mauritaniens, notamment les produits alimentaires tels le riz, le poisson ou encore la viande rouge, qui peuvent être importés par l'Algérie à des prix plus attractifs par rapport à ceux pratiqués par les traditionnels fournisseurs de ces produits. «Si nous arrivons à améliorer l'état des routes, on atteindra des niveaux largement supérieurs» en matière d'échanges commerciaux, a-t-il assuré, en ajoutant que la CACI aspire porter le volume de ces échanges à 100 millions de dollars à court terme. M. Amour a également proposé une convention commerciale entre les deux pays pour la diminution, voire même la suppression des tarifs douaniers entre les deux pays. Outre les échanges commerciaux, les deux parties souhaitent aussi passer à une étape supérieure de partenariat qui est celle de l'investissement productif. Par ailleurs, le vice-président de la CACI a considéré que la Mauritanie, qui ne compte pas plus de 4 millions d'habitants, ne devrait pas être perçue comme un seul marché uniquement mais aussi comme une porte vers l'Afrique de l'Ouest qui est un marché à fortes potentialités pour les produits algériens. Présent à cette rencontre, le président d'une société mauritanienne, Hamadi Bouchraya, a fait savoir que son entreprise a ouvert des show-rooms en Mauritanie où sont exposés des produits algériens (électroménagers, agro-alimentaire, produits hygiéniques...) qui connaissent un engouement auprès des consommateurs mauritaniens.

Pour développer la commercialisation des produits algériens et mauritaniens de part et d'autre, il a préconisé la réalisation de ports secs au niveau des frontières afin de faciliter le transport des marchandises, et la réduction des coûts de transport de marchandises.

APS

## ALGÉRIE-UE: Protection civile: sessions de formation au profit de 1300 officiers dans le cadre d'un projet de jumelage entre l'Algérie et l'UE

Quelque 1300 officiers de la protection civile ont bénéficié de cycles de formation dans différents domaines, depuis le lancement en 2017, d'un projet de jumelage entre la Protection civile algérienne et l'Union Européenne (UE), a fait savoir, hier à Blida, le chef de projet de jumelage Algérie-EU, le médecin colonel Sahraoui Amari.

S'exprimant en marge du lancement, au niveau de l'unité principale, d'une session de formation destinée aux psychologues de la protection civile, M. Sahraoui a indiqué à l'APS que le projet de jumelage conclu par la Protection civile et l'UE devait initialement être concrétisé dans la période allant de janvier 2017 à juin 2019 avant d'être prolongé à juin prochain.

«1300 officiers de différentes wilayas ont bénéficié de cycles de formation dans différents domaines, dans le cadre de ce jumelage», a indiqué le même responsable, soulignant que l'enveloppe financière consacrée par l'UE à cette opération s'élevait à 1,5 millions d'euros et concerne 76 activités portant toutes, sur les métiers de la protection civile.

Cet accord vise essentiellement à renforcer les capacités de la protection civile afin d'être au diapason du développement de la société, notamment avec la construction permanente de nouveaux pôles urbains et les dangers

industriels et naturels auxquels fait face l'Algérie, ce qui nous obligera, a-t-il ajouté, de relever les capacités opérationnelles, à travers la formation et l'échange d'expériences avec l'Europe».

Ce jumelage s'articule sur quatre volets, à savoir la prévention, le développement et les études comparées des lois organisationnelles de prévention par rapport à celles en vigueur en Europe, a précisé M. Sahraoui, relevant que le deuxième axe concerne le volet opérationnel et porte sur les moyens nécessaires à avoir pour faire face à tous les défis.

Le projet concerne également le volet ingénierie et la maîtrise de la chaîne logistique, un élément important dans la gestion des urgences.

Concernant l'activité organisée, dimanche, le même responsable a fait savoir qu'il s'agit d'une session de formation au profit de 22 psychologues de la protection civile et qui se poursuivra du dimanche jusqu'au 28 février sous la supervision d'experts français (médecin-colonel et psychologue). L'objectif de cette session de formation est de faire profiter le dispositif de la protection civile algérienne de l'expertise de la sécurité civile française en matière de prise en charge psychologique, a affirmé le médecin-colonel Bastille de la protection civile française, en charge

de cette formation, précisant qu'il s'agit d'une formation spéciale, les interventions étant faites en cas d'urgence ou de catastrophes. Le responsable français a insisté sur l'importance d'intégrer les psychologues relevant de la protection civile dans le statut particulier de ce corps, et de l'habituer à travailler au sein d'un groupe obéissant à des lois et règles spécifiques. Le médecin-colonel a salué la volonté politique de l'Algérie visant à promouvoir le travail de la protection civile, en témoigne le nombre important de psychologues recrutés au sein de ce corps. Pour sa part, le sous-directeur de l'action sociale à la direction générale de la protection civile, le médecin-colonel Brouri Ali a affirmé que cette formation tendait à préserver la psychologie des équipes de la protection civile, à travers la prise en charge psychologique des éléments, et leur accompagnement dans l'accomplissement de leur mission d'intervention et de secours.

Les éléments de la protection civile passent un test psychologique une à deux fois par an, lequel permet aux psychologues de déterminer leur état et de leur administrer un traitement en cas de besoin, d'où l'importance d'assurer à ces derniers une formation continue et de veiller à l'actualisation de leurs connaissances.

## TISSEMSILT: Coup d'envoi de la formation professionnelle: l'INSFP en plein essor

ABED MEGHIT

Le coup d'envoi de la rentrée de la formation professionnelle de février 2019 a été donné à l'institut spécialisé de la formation professionnelle (INSFP) de Tissemsilt, hier, par M. Salah El Affani, wali de la wilaya de Tissemsilt, en présence des autorités locales et des responsables et cadres du secteur.

La direction de l'enseignement et de la formation professionnels de Tissemsilt se met au diapason du terrain économique de la région en prévoyant, dès chaque rentrée, de nouvelles sections liées à la réalité du développement, l'Agriculture - l'Artisanat Traditionnel - Textiles, Habillement et Confection -Hôtellerie, Restauration et Tourisme - Informatique, Numérique et Télécom - Électricité, Électronique, Énergétique, Bois et Ameublement, Bâtiment ET Travaux Publics, Construction Métallique, Construction Mécanique et Sidérurgique, Industrie Agro Alimentaire, Métiers de l'Eau et de l'Environnement, Mines et Carrières, Mécanique, Moteur et Engins, et Techniques Audiovisuelles. Ce sont autant de filières qui sont mises à la disposition des nouveaux apprentis au niveau des 10 centres, et même à l'INSFP, des annexes sont même prévues au niveau de certaines zones éloignées pour faciliter le déplacement aux jeunes et au cas échéant, des internats ont été mis à la disposition des apprenants afin de répondre aux aspirations des jeunes issus de ces régions et dans ce sens la direction de la formation professionnelle de la wilaya a réservé quelque 3 140 nouveaux postes pédagogiques pour cette rentrée professionnelle du 24 février, a-t-on appris dimanche du directeur du secteur.

Ainsi, 675 postes en formation résidentielle, 930 par apprentissage, 75 par les passerelles, 275 en cours du soir et 175 en formation selon des conventions.

Il a été décidé aussi de réserver 360 postes aux femmes au foyer, 440 pour la formation qualifiante, 20 pour les détenus des établissements pénitentiaires et 190 en milieu rural.

Des spécialités seront enseignés lors de cette nouvelle rentrée professionnelle, session février 2019, à l'INSFP de Tissemsilt, avec pour objectif l'ouverture d'opportunités d'emplois aux stagiaires, a-t-on appris auprès de M.

Ahmed Mamouni, Sous Directeur des études à l'INSFP de Tissemsilt.

Il s'agit s'agit en méthode et organisation de chantier (46 stagiaires), en culture maraîchère (07 stagiaires), en secrétariat de direction (67 stagiaires), en gestion du commerce de détail (20 stagiaires), en informatique, option "base de données" (72 stagiaires) et en modélisme (07stagiaires). La direction de l'institut national de la formation professionnelle de la wilaya a initié, en prévision de cette rentrée, (Février 2019), un plan d'information, par des campagnes de sensibilisation, des portes ouvertes sur les spécialités et des émissions radiophoniques à cet effet.

«La reconduite et l'ouverture de nouvelles spécialités s'effectuent, selon les besoins du tissu économique de la wilaya, avec l'ouverture des inscriptions, suivie de caravanes et campagnes de sensibilisation et d'information, chaque mois correspondant à une nouvelle session, soit en septembre ou en février.

Il y aura également, la tenue de portes ouvertes, à l'intérieur et à l'extérieur de l'institut national de la formation professionnelle, ce qui permettra aux jeunes, notamment les élèves exclus du système scolaire, de découvrir des métiers, qui leur permettront de s'intégrer dans la vie active ». L'institut national de la formation professionnelle accueille quotidiennement, des dizaines de jeunes issus des classes terminales, ainsi que des universitaires, en quête d'une formation pour l'obtention d'un diplôme de T.S, dans une spécialité qu'ils auront choisie, assistés pour cela par une équipe composée de psychologues et d'enseignants. En somme des disciplines très prisées par les jeunes candidats, qui pourront ainsi s'intégrer rapidement dans le monde du travail et contribuer à l'essor économique, aussi bien de la région. L'INSFP de Tissemsilt compte actuellement 775 stagiaires dont 199 postes sont ouverts pour la formation résidentielle, 309 par apprentissage, 122 en formation de passerelles, 145 en cours du soir. La Direction de la formation et de l'enseignement professionnels a programmé, à l'occasion de cette rentrée, (février 2019), la signature de trois conventions avec les groupes d'industries mécaniques «Tahkout» et de pâtes alimentaires «Amar Benamar» et la direction des services agricoles, pour la formation des stagiaires dans le cadre de l'apprentissage, a-t-on fait savoir.

La wilaya de Tissemsilt compte actuellement 10 centres de formation (CFPA) et un institut national spécialisé (INSFP) accueillant un total de 6.000 stagiaires répartis sur 20 filières.

## ORAN: Accroître les capacités de stockage des céréales à 550.000 quintaux

Les capacités de stockage des céréales seront revues à la hausse à Oran à 550.000 quintaux lors de la saison moisson-battage prochaine, a-t-on appris samedi de la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS).

Dans ce cadre, il est prévu la réception de nouveaux docks silos à Sidi Belkheir dans la commune d'Oued Tlalat (Sud d'Oran) en avril prochain pour une capacité de stockage de 300.000 qx, a annoncé le directeur adjoint chargé des semences et du soutien à la production, signalant que les travaux de ce projet ont atteint un taux de 98 pour cent.

Cette nouvelle unité, qui disposera d'équipements sophistiqués en matière de stockage, est stratégique pour renforcer les capacités de stockage estimées actuellement de 220.000 qx répartis à travers des stations de stockage à hai Es-Salam dans la localité de Sidi Belkheir (Oued Tlalat) et un dock à Es-Sénia, a souligné Ayoub Tayebi.

Pour accroître les capacités de stockage, la CCLS envisage cette saison l'ouverture d'une unité de collecte et de stockage des céréales au niveau de la commune de Boutléfis pour une capacité de 30.000 qx disposant d'une balance de 600 qx, dans la perspective de commercialiser le produit à l'avenir.

L'objectif de cette opération est de rapprocher les agriculteurs et les



moyens de stockage en leur épargnant le déplacement vers hai Es-Salem. Dans ce sens, la CCLS œuvre à ouvrir un point similaire au profit des céréaliculteurs de la région-est de la wilaya.

Pour une gestion rationnelle et optimale de traitement des céréales, chaque station est spécialisée dans une variété (celle de hai Es-salam pour à l'orge et celle de Sidi Belkheir

(Oued Tlalat) pour le blé tendre et dur, après leur dotation en équipements nouveaux.

Le traitement des légumes secs se fera à Oued Belkheir (Oued Tlalat) pour une capacité de 200 qx/jour, a fait savoir Ayoub Tayebi, qui a noté dans ce contexte que la CCLS tend à relever le défi en matière de garantie du produit (céréales et légumes secs) en qualité et quantité.

## KHENCHELA: Distribution prévisionnelle de 2.660 logements publics locatifs en 2019 (OPGI)

Un total de 2.660 logements publics locatifs (LPL) sera distribué «au cours de l'année 2019» dans la wilaya de Khenchela, a-t-on appris samedi auprès de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI).

Les travaux de réalisation de ces projets en voie de réception avancent à un rythme «appréciable» parallèlement à la finalisation de certains chantiers, a indiqué à l'APS la cheffe du service d'information, de publicité et de relations

générales, Loubna Boughrara, soulignant que la réception de la majorité des quotas est prévue «pour le 2ème semestre de cette année».

Pas moins de 1000 logements seront attribués dans la commune de Khenchela, 345 unités dans la localité d'Ain Toula, 274 dans la localité de Chechar, 220 à El Mehmal alors que 161 autres ont été affectées à celle d'Ouled Rechache, selon la même source. Cette année verra égale-

ment la distribution de 150 habitations dans la commune de Kais, 83 dans la collectivité locale Metoussa, 65 dans la localité de Babar, 16 à El Ouedja en plus de 10 logements de même type réservés pour la commune de Tamza, a-t-on ajouté.

La responsable a également annoncé le parachèvement des travaux de réalisation de 200 unités LPL dans la commune de Taouezanet, 100 habitations à Enesigha et 30 autres dans la localité de

Remila. D'autres programmes concernant un total de 5300 unités, réparties sur les localités de Bouhmama, Ain Toula, Ouled Rechache, Chechar, Babar, Metoussa et d'El Ouedja, avancent à un rythme jugé «satisfaisant», a-t-elle encore indiqué, précisant que leur réception est prévue «pour le début l'année 2020».

En 2018, près de 6.000 logements ont été distribués dans diverses communes de la wilaya de Khenchela, a-t-on rappelé.

## GUELMA: Concrétisation de 14 investissements de bassins du «poisson docteur» en Algérie

Quatorze (14) projets d'investissement dans le domaine d'exploitation des bassins du «poisson docteur» ont été concrétisés dans plusieurs wilayas, ont indiqué samedi à Guelma les participants à une rencontre d'étude sur les «avantages thérapeutiques des poissons des eaux douces».

Les participants aux travaux de la troisième édition de cette rencontre nationale organisée au complexe de Hamam Ouled Ali dans la commune d'Héliopolis en collaboration avec la direction locale de la pêche des ressources halieutiques et plusieurs instances et activant dans le domaine, ont précisé que ces projets ont été concrétisés dans les salons de beauté, dans les hôtels et les cliniques médicales des wilayas de Guelma, Annaba, Oran, Alger, Blida, Sétif, Batna, Chlef et Mostaganem.

Dans une déclaration à l'APS, le gérant d'une entreprise privée spécialisée dans l'élevage des poissons

Garra Rufa appelé «poisson docteur» et le montage des équipements des bassins, M. Yazid Meskini a déclaré que cette entité était la «seule» qui fait l'élevage local de ce type de poissons, autrefois importé, ajoutant que cette entreprise reçoit plusieurs demandes de la part d'investisseurs depuis plusieurs régions du pays désireux d'intégrer le service «poisson médecin» dans leurs cliniques, leurs hôtels ou encore leurs salons de beauté.

De sa part M. Salah Eddine Oudayniya, vétérinaire auprès de la direction locale de la pêche a précisé dans son intervention relative «aux poissons aux vertus thérapeutiques» qu'il existe «des catégories de petits poissons dont le volume oscille entre 7cm et 15cm s'adaptant avec le caractéristiques naturelles dont disposent les complexes thermaux de l'Algérie pouvant vivre dans des températures d'eau avoisinant les 40 degrés». Les «Garra

Rufa» et «l'Oreochromis niloticus» figurent parmi les «principales catégories de poissons vivant dans des eaux tièdes à chaudes et s'alimentent des cellules cutanées sèches et mortes», a-t-il détaillé, ajoutant que la méthode de traitement avec des poissons est connue depuis les années soixante (1960) dans plusieurs pays du monde à l'instar de la Turquie, la Thaïlande et le Royaume Uni.

De son côté, la présidente de l'association de protection de l'environnement «La planète bleue», Mme. Mounira Seridi a considéré que l'idée de ce type de bassins peut être concrétisée dans plusieurs régions touristiques du pays notamment Guelma réputée par ses stations thermales, ajoutant que cette initiative constitue «une occasion pour promouvoir le tourisme thérapeutique et diversifier les ressources de ces complexes».

## TIZI-OUZOU: Grève des transporteurs contre le brevet professionnel

Une grève, une seconde en l'espace d'une semaine, des transporteurs privés de voyageurs et de marchandises de la wilaya de Tizi-Ouzou a été entamée hier pour contester le brevet professionnel, a-t-on constaté.

La quasi totalité des transporteurs privés exerçant sur les différentes lignes urbaines et suburbaines de la wilaya ont répondu favorablement à un appel à une grève générale de deux jours (dimanche et lundi), lancé par le Collectif des transporteurs privés de voyageurs et de marchandises.

Le débrayage des transporteurs a été organisé en collaboration avec le Collectif d'appui à la micro entreprise (CAME) et le bureau local l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA).

Les stations de transport et les différentes gares intermédiaires de la wilaya ont été quasiment désertées par les transporteurs, à l'instar de la gare routière intermédiaire de Boukhalfa qui dessert une partie des localités de la région ouest et nord-ouest de la wilaya (dont Tadmaït, Draa Ben Khedda, Boudjima, Tigzirt, Makouda).

L'entreprise publique de transport urbain de Tizi-Ouzou a toutefois assuré la liaison entre les différentes stations du chef-lieu.

De nombreux citoyens n'ont pas pu se rendre sur leurs lieux de travail ou à leurs rendez-vous.

Dans les localités Tadmaït, Draa Ben Khedda et Oued Aïssi, des habitants ont effectué leurs déplacements grâce au train.

Dans la ville des Genêts, les transporteurs de voyageurs activant sur la ligne centre ville-nouvelle ville, n'ont pas fait grève, a-t-on constaté au niveau de la station



N 2 (dite station de l'artisanat). Le directeur local des Transports, Samir Nait Youcef, a indiqué à l'APS que le taux de suivi de cette grève, deuxième action du genre après celle d'une journée tenue le 10 février, «sera communiqué dès sa confirmation», estimant néanmoins qu'il «se rapprochera de celui constaté lors du précédent arrêt de travail des transporteurs».

Le 10 février dernier, cette même direction avait annoncé un taux de suivi d'environ 75%, rappelle-t-on.

De son côté, le Collectif des transporteurs privé de voyageurs et de marchandises a annoncé dans la matinée un large suivi de la grève avec un taux de 90 à 95% enregistré au premier jour de ce débrayage.

Les grévistes ont pour principale revendication «l'annulation du brevet professionnel qui devait entrer en vigueur en mai prochain» a-t-on appris des concernés.

Les mesures prises par le ministère des Transports, à savoir le gel de l'application de la condition de disposer d'un brevet professionnel des conducteurs de transport public de voyageurs et de marchandise pour toute l'année 2019, la révision à la baisse du prix de la formation pour l'obtention de ce brevet et la révision des modalités régissant cette formation, n'ont pas convaincu le Collectif des transporteurs privés de Tizi-Ouzou, qui demande «l'annulation» du brevet professionnel, et non pas l'ajournement de son application.

## OUUM EL BOUAGHI: Un mort et un blessé dans un accident de la circulation à Ain Fakroun

Une personne a trouvé la mort et une autre a été blessée dans un accident de la circulation survenu près d'Ain Fakroun (Oum El Bouaghi) sur un axe routier reliant les routes nationales RN 100 et 10, a-t-on appris samedi auprès de la direction de la Protection civile.

L'accident est survenu suite à une collision entre un camion et un motorcycle, a-t-on expliqué.

Un jeune âgé de 24 ans a été tué tandis qu'un autre a eu des fractures au niveau du pied et de la main.

Les éléments de l'unité secondaire de la Protection civile de la commune d'Ain Fakroun sont intervenus pour transférer les deux victimes à l'hôpital de la ville, a-t-on noté. Une enquête a été ouverte par les services de la Gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances de cet accident de la route, a conclu la même source.

## TIPASA: Un cas de grippe saisonnière aigüe enregistré à l'hôpital de Koléa

L'établissement public hospitalier (EPH) de Koléa a enregistré, la semaine dernière, un cas de grippe saisonnière aigüe d'une femme revenant de la Omra, a indiqué, samedi, le directeur de la Santé et de la Population (DSP) de Tipaza, Dr. Toufik Jassim Amrani.

Dans une déclaration à l'APS, M. Amrani a expliqué que la patiente était mise, depuis mercredi dernier, aux soins «intensifs et en quarantaine» au niveau du service des maladies infectieuses à l'EPH de Koléa, tel que stipule le protocole de traitement de la grippe saisonnière, faisant savoir que son état de santé est actuellement «stable». Le diagnostic et les résultats des analyses médicales effectués, par la malade, au niveau des services hospitaliers en Arabie Saoudite confirment la contamination de cette femme par le virus de la grippe, a ajouté le même responsable, faisant savoir que la confirmation de l'infection par le laboratoire d'analyses de l'institut Pasteur était en attente.

Une enquête épidémiologique a ciblé la famille et l'environnement de la patiente qui a présenté, dès son retour de la Omra, les symptômes de la grippe saisonnière, a précisé le DSP de Tipaza, affirmant que toutes les mesures préventives en vigueur ont été prises pour traiter ce type de pathologies virales au niveau du service des maladies infectieuses ainsi qu'au domicile de la concernée.

Les résultats de l'enquête ont révélé l'enregistrement d'aucun autre cas, a-t-il rassuré.

M. Amrani a saisi cette opportunité pour infirmer les informations qui circulent notamment sur les réseaux sociaux portant contamination d'une dame par la grippe porcine, mettant en garde les internautes et l'ensemble de citoyens contre ce type de fake-news capables de semer l'affolement parmi la population.

## DEVISE/TRAFIC: Une tentative de transfert illégal à l'étranger de plus de 34.000 euros déjouée à l'aéroport Houari Boumediene

Les services de la police des frontières (PAF) de l'aéroport international d'Alger Houari Boumediene ont intercepté un ressortissant étranger qui s'appropriait à quitter le territoire national en partance pour la capitale malienne Bamako avec en sa possession 34.020 Euros et 300 Dollars, dissimulés dans ses bagages, ont indiqué, samedi, les services de la Sécurité nationale dans un communiqué.

Ce montant dépasse la somme autorisée à faire sortir sans déclaration, a précisé la même source ajoutant que «le mis en cause a été arrêté pour infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger».

Les sommes en devise ont été saisies et transférées aux services compétents pour finaliser les procédures légales, a ajouté la même source.

## NAAMA: Collecte de plus de 100 tonnes de déchets récupérés en 2018

Pas moins de 100,658 tonnes de différents types de déchets récupérés ont été collectés dans la wilaya de Naama en 2018, a-t-on appris samedi du directeur de l'entreprise publique de wilaya de gestion des centres d'enfouissement technique (CET).

Cette quantité de déchets a été répartie entre 30, 230 tonnes de matières plastiques, 13, 478 t de fer, 56,625 t de carton et 325 kg d'aluminium, qui ont été collectées dans deux centres d'enfouissement technique des déchets au nord et au sud de la wilaya, a indiqué Boucetta Djelloul. L'entreprise a

collecté ces déchets à travers les communes à forte densité et d'activité commerciale (Mecheria, Ain Sefra, Naama et Tiout) et les a orientés vers le recyclage par le tri pour le revendre aux entreprises de production du papier, carton, plastique, verre et de réutilisation du fer récupéré. La quantité des déchets ménagers collectée par ces deux CET s'élève à plus de 32 012 tonnes à un rythme de 87 t par jour en 2018.

La plus grande quantité de déchets ménagers collectée au cours de la même période a été enregistrée dans la commune de Mécheria où elle dépassait 15,508 t, selon le

même responsable.

Il a été procédé, l'an dernier, au traitement d'environ 633.645 kg de déchets hospitaliers à travers les établissements de santé, les pharmacies et les laboratoires par incinération avec un incinérateur dans le centre d'enfouissement technique des déchets situé à Touadger (Naama).

En outre, les ordures des abattoirs communaux qui ont dépassés les 282 t et couverts en chaux en vue de la prévention des maladies à transmission hydrique et autres outre le traitement des déchets de station d'épuration des eaux usées (STEP), notamment la boue pro-

duite par l'assainissement qui a dépassé les 534 tonnes.

Par ailleurs, plus de 42.679 t de déchets inertes ont été accueillies par un centre de décharge de ce genre de déchets constitués de débris de matériaux de construction, mis en exploitation il y a 4 ans.

Cette entreprise a élargi le tri sélectif l'année dernière en sensibilisant les citoyens sur leur participation à cette opération dotée par la mise en place de bacs pour verre, plastique et carton au sein des cités et quartiers et dans les administrations publiques, les lycées et la cité universitaire.

## ALGER: 4 morts et 19 blessés dans des accidents de la route en 24 heures

4 personnes ont trouvé la mort et 19 autres ont été blessées dans 4 accidents de la route survenus ces 24 dernières heures dans des wilayas du pays, indiquait hier un bilan de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Biskra avec 2 personnes décédées suite à une collision entre 2

véhicules légers, survenue sur la RN 83, commune d'Ain Naga, précise la même source.

Par ailleurs, trois personnes sont décédées à M'Sila intoxiquées par le monoxyde de carbone émanant d'un chauffage, dans une habitation au centre ville de la commune de Tamsa, ajoute-t-on, relevant que les

secours de la protection civile sont intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 12 personnes incommodées suite à l'inhalation du monoxyde de carbone émanant des appareils de chauffage et chauffes bain à travers les wilayas de Tizi Ouzou, Laghouat et Annaba.

## CHINE:

**21 morts suite à un accident dans une mine du nord**

Un total de 21 personnes ont été tuées et 29 autres blessées après qu'un véhicule a perdu le contrôle en raison d'une panne de freinage samedi dans une société minière dans la région autonome de Mongolie intérieure (nord), ont déclaré dimanche les autorités locales.

L'accident s'est produit à 8h20 environ.

Le département de réponse d'urgence de la Mongolie intérieure a fait savoir qu'un bus transportant 50 ouvriers vers le sous-sol avait perdu le contrôle à cause d'une défaillance de freinage et percuté le bord du tunnel. Les blessés ont été hospitalisés. Le ministère de la gestion des urgences a envoyé une équipe de travail pour orienter et aider sur place les opérations de secours et l'enquête.

**Chine : 5 disparus suite à une collision entre deux bateaux dans l'est du pays**

Cinq personnes sont portées disparues lorsqu'un bateau de pêche a percuté un navire de fret et a coulé en mer près de la province du Zhejiang (est), ont déclaré les autorités locales.

L'accident est survenu samedi. Les gouvernements locaux ont dépêché 23 bateaux de pêche dans les zones environnantes et plusieurs navires officiels pour les opérations de secours.

Le bateau de pêche, avec une capacité de sept personnes, faisait 32,2 mètres de long et 6,5 mètres de large. Le bateau cargo avait une longueur 224,98 mètres et une largeur de 32,2 mètres avec un tonnage de 35.890 tonnes.

Les opérations de secours sont en cours.

## ALLEMAGNE:

**Un mort et un disparu dans une avalanche en Bavière**

Une personne est morte samedi et une autre est portée disparue dans une avalanche en Bavière, dans le sud de l'Allemagne, près du Tyrol autrichien, a indiqué la police bavaroise.

L'avalanche s'est produite samedi après-midi sur le mont Schützensteig, à 1.300 mètres d'altitude, à quelques kilomètres de la frontière avec l'Autriche. Une personne a été tuée, une autre est portée disparue et une troisième, grièvement blessée, a pu être secourue.

Quelque 70 secouristes ont été mobilisés pour les recherches, stoppées à la tombée de la nuit. Aucune précision n'a été donnée à ce stade sur les circonstances de l'accident ou la nationalité des victimes.

## INDE/ALCOOL FRELATÉ EN ASSAM:

**Le bilan des victimes passe à 98 morts, au moins 200 hospitalisés**

98 personnes sont mortes et au moins 200 autres ont été hospitalisées dans le nord-est de l'Inde après avoir bu de l'alcool frelaté, ont annoncé samedi les autorités locales, moins de deux semaines après une affaire identique qui avait fait une centaine de morts dans le nord du pays.

Outre les 98 morts, au moins 200 personnes étaient toujours hospitalisées, selon un communiqué du gouvernement de l'Etat de l'Assam. Selon Dhiren Hazarika, un responsable du district de Golaghat dans l'Etat de l'Assam, des personnes ont commencé à tomber malades jeudi soir après avoir consommé de l'alcool produit clandestinement.

La plupart des victimes, parmi lesquelles figurent de nombreuses femmes, travaillaient dans des plantations de thé de la région.

«Les gens sont arrivés à l'hôpital en proie à d'intenses vomissements, à bout de souffle et avec de fortes douleurs dans la poitrine», a expliqué à la presse le docteur Ratul Bordoloi, directeur adjoint des services de santé à Golaghat.

Le chef du gouvernement de l'Etat d'Assam, Sarbananda Sonowal, a ordonné l'ouverture d'une enquête.

La police a annoncé l'arrestation d'un homme qui vendait de l'alcool frelaté et deux responsables de l'administration des impôts dans le district ont été suspendus faute d'avoir pris les précautions adéquates avant la mise en vente de cet alcool.

Le ministre de la Santé de l'Assam, Himanta Biswa Sarma cité par l'AFP, a expliqué que les autorités de l'Etat avaient dénombré «au moins 80» morts dans les districts concernés, «mais parallèlement



d'autres personnes sont mortes hors de l'hôpital».

Selon des informations de presse citant des sources anonymes, le nombre de décès dépasserait la centaine et les autorités sont en train de vérifier le nombre exact de victimes. Mi-février, une centaine de personnes avaient succombé en un week-end à de l'alcool frelaté et de nombreuses victimes avaient dû être hospitalisées, dans une zone à cheval sur les Etats d'Uttar Pradesh et d'Uttarakhand (nord), à 150 km au nord de la capitale New Delhi.

La police avait alors déclenché une vaste opération contre les distilleries clandestines. Des centaines d'Indiens pauvres meurent

chaque année après avoir consommé de l'alcool frelaté bon marché.

Les contrebandiers ajoutent souvent du méthanol - un alcool hautement toxique parfois utilisé comme antigel - dans leur breuvage afin de le corser.

Des cinq milliards de litres d'alcools bus chaque année en Inde, environ 40% sont produits illégalement, selon l'International Spirits and Wine Association of India.

Plusieurs Etats indiens ont mis en œuvre ou préparent l'interdiction de l'alcool mais selon les critiques cela ne fait qu'accroître la fabrication et la vente d'alcool en dehors de tout contrôle.

## BANGLADESH:

**Tentative de détournement d'un avion à destination de Dubai**

Tous les passagers d'un avion de la compagnie Biman Bangladesh sont en sécurité et ont pu être évacués après une tentative de détournement de l'appareil par un homme affirmant avoir une bombe hier, a annoncé le chef de l'aviation civile, le vice-maréchal Nayeem Hasan.

L'avion, avec plus de 150 passagers à bord, avait quitté Dacca à destination de Dubai et a pu atterrir à Chittagong dans le sud-est du pays où les passagers ont été évacués.

"Nous avons réussi à sauver tout le monde", a déclaré l'Air Vice



Marshal Mofid, après l'irruption des forces de sécurité à l'intérieur de l'appareil, qui ont arrêté

un jeune homme de 25 ans.

Mofid a indiqué à la presse que le pirate de

l'air affirmait disposer d'un pistolet et qu'il était actuellement interrogé.

Le vice-maréchal Nayeem Hasan avait déclaré un peu plus tôt dans la journée que l'homme assurait être en possession d'une bombe. "A en juger d'après les discussions et le dialogue que nous avons avec lui, il paraît dérangé psychologiquement", a ajouté Nayeem Hasan après l'arrestation du suspect.

Des forces d'élite de la police, ainsi que de l'Armée et de la Marine ont établi un cordon autour de l'appareil après son atterrissage.

## AUSTRALIE:

**Un homme arrêté pour cruauté envers les animaux**

Les autorités australiennes ont procédé samedi à l'arrestation d'un homme pour cruauté envers les animaux, dans la région de Goondiwindi, dans le Queensland (nord-est de l'Australie). L'homme de 21 ans de Daymar, une localité de la région de Goondiwindi, a été inculpé de cruauté envers les animaux après avoir publié une vidéo de sa torture d'un opossum sur les réseaux sociaux.

Sur la vidéo, on voit l'homme en train de serrer la nuque de l'animal avant de le poser sur une barricade en béton au milieu de la rue et de le frapper brutalement sur la gorge à plusieurs reprises. A la fin, l'homme a jeté le petit animal au milieu de la route. Selon la police, l'incident s'est produit le 3 février.

## ÉGYPTE: 2 moines coptes condamnés à mort pour le meurtre d'un évêque en 2018

Deux moines coptes ont été condamnés à mort samedi en Egypte par la justice dans l'affaire du meurtre de l'évêque Epiphanius durant l'été 2018, a indiqué une source judiciaire.

L'évêque Epiphanius, 68 ans, dirigeait le monastère Saint-Macaire de Scété, à Wadi el-Natroun, au nord-ouest du Caire. Son corps avait été retrouvé fin juillet dans un couloir du monastère avec des blessures à la tête, selon l'Eglise.

Le parquet avait accusé les moines Isaïe al-Makari et Philotheos al-Makari de s'être mis d'accord pour tuer l'évêque Epiphanius après des «différends» non spécifiés. «Les dossiers des deux accusés du meurtre de l'évêque Epiphanius ont été transmis au mufti afin d'obtenir son avis sur leur exécution», a indiqué la source judiciaire.

La loi égyptienne impose aux juges de recueillir l'avis non contraignant du grand mufti d'Egypte, une haute autorité religieuse qui confirme presque systématiquement les condamnations à mort. Les juges devraient



annoncer leur décision finale le 24 avril, après avoir reçu l'avis du mufti.

Les deux accusés pourront alors faire appel de cette condamnation. Les Coptes sont estimés à environ 10% des environ 100 mil-

lions d'Egyptiens. Faiblement représentés au sein des grandes institutions publiques, ils sont également la cible de violences d'extrémistes, notamment du groupe terroriste autoproclamé Etat islamique (EI/Daech).

## FRANCE: Les étudiants étrangers doctorants épargnés par la hausse des frais

La hausse des frais d'inscription dans les universités françaises pour les étudiants extra-communautaires "ne s'appliquera pas aux doctorants étrangers", a annoncé la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal.

La ministre suit en cela les préconisations du rapport remis la semaine dernière après une concertation menée par cinq personnalités indépendantes qui soulignent le "rôle essentiel" des doctorants dans la recherche française.

"Nous suivrons cette préconisation: la hausse des frais d'inscription ne s'appliquera pas aux doctorants étrangers", a déclaré la ministre, dans un entretien au Journal du dimanche.

En novembre, le gouvernement avait annoncé qu'il allait augmenter les frais de scolarité dans les universités pour les jeunes venant de pays hors Union européenne, tout en affir-



mant vouloir attirer davantage d'étudiants internationaux grâce à une politique de visas améliorée et davantage de bourses.

Selon ces annonces, à partir de la rentrée 2019, ces étudiants devront s'acquitter de 2.770 euros de frais d'inscription en licence et 3.770 euros en master et doctorat, contre 170 euros pour une année de formation en licence, 243 euros en master et 380 euros en doctorat pour les jeunes Européens.

Les doctorants seront donc épargnés par la hausse des frais et la

ministre a indiqué travailler, dans le cadre de la loi de programmation de la recherche prévue pour 2020, afin d'élargir l'accès aux contrats doctoraux.

En revanche, Frédérique Vidal refuse d'augmenter de 10 à 15% le nombre d'étudiants que les universités peuvent décider d'exonérer de frais, comme le permet un décret de 2013.

"Comme la hausse des droits d'inscription ne concerne que les nouveaux arrivants, les établissements pourront facilement les exonérer cette année en respec-

tant le plafond actuel.

Pour le moment, nous restons donc à 10%", a-t-elle dit.

Relevant une stagnation du nombre d'étudiants étrangers en France "autour de 325.000" alors que l'objectif est d'arriver à "500.000", la ministre a répété que son objectif était "d'attirer plus d'étudiants étrangers, y compris ceux qui ont les moyens, et pouvoir, grâce au paiement des droits d'inscription de ceux-ci, financer des exonérations et des bourses pour les moins favorisés".

Face à l'inquiétude d'une hausse généralisée des droits d'inscription, la ministre s'est voulue rassurante: "Nous allons prendre un décret fin mars, afin de garantir qu'à l'avenir, pour les étudiants français et européens, les droits d'inscription seront stables et ne pourront pas augmenter plus que l'inflation", a-t-elle dit.

## AFRIQUE DU SUD: Le bilan de l'explosion dans une mine s'alourdit à 18 morts



Les secours ont retiré vendredi de nouveaux corps d'une mine de charbon désaffectée du nord de l'Afrique du Sud victime au début du mois d'une explosion de gaz, portant à 18 morts le bilan toujours provisoire de l'accident.

«Les opérations d'aujourd'hui portent le total, à ce jour, des corps retrouvés à 18 (...) elles reprendront probablement lundi prochain», a indiqué un porte-parole de la police locale, Leonard Hlathi, dans un communiqué.

Un précédent bilan a fait état de 12 morts et plusieurs disparus. Le 3 février, une trentaine de personnes étaient descendues dans la mine désaffectée de Gloria, située près de Middelburg (nord-est), visiblement pour dérober des câbles de cuivre. Selon le propriétaire de la mine, une explosion de gaz les a bloquées dans les galeries.

Depuis près de trois semaines, les opérations de secours sont considérablement compliquées par la présence de fumées et de gaz toxiques dans les installations.

Leur coordinateur, Michael Elliott, a estimé vendredi à neuf le nombre de personnes toujours prisonnières de la mine, sur la foi de témoignages recueillis auprès de la population, sans qu'elles aient donné signe de vie.

## ITALIE: Vents violents : 4 morts



Des vents violents ont soufflé samedi sur le centre de l'Italie, faisant fait quatre morts dont un adolescent tué lorsque son père a été projeté sur lui par une bourrasque depuis le toit de leur maison, selon les médias italiens.

Le garçon de 14 ans soutenait une échelle sur laquelle son père avait grimpé pour tenter de réparer les dommages causés par le vent à la toiture de leur maison à Capena, près de Rome, lorsqu'une rafale a fait tomber l'homme sur son fils, a rapporté le quotidien Fatto Quotidiano. Deux septuagénaires ont été tués par l'effondrement d'un mur de ferme près de Frosinone, et un homme de 45 ans est décédé lorsqu'un pin a écrasé sa voiture à Guidonia, non loin de la capitale. Un cargo turc s'est échoué alors qu'il tentait de se réfugier dans le port de Bari (sud-est), ont indiqué les gardes-côtes italiens.

## RD CONGO: Au moins 5 morts suite au déraillement d'un train



Au moins cinq passagers ont été tués suite au déraillement d'un train reliant deux provinces enclavées du centre et du sud-est de la République démocratique du Congo (RDC), a indiqué dimanche un responsable des chemins de fer.

"Trois voitures du train passager Hirondele ont brusquement quitté les rails à la gare de Kalenda près de Mwene-Ditu (Lomami), au moment où nous procédions

au contrôle pour le départ vers Lubumbashi vendredi soir. Pour le moment, nous avons vu cinq corps et beaucoup de blessés", a déclaré Daniel Mapuma, le chargé du réseau ferroviaire de la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC).

"Il faut attendre les équipes de secours pour redresser les voitures et se faire une idée sur le bilan définitif", a ajouté M. Mapuma, en soulignant la lenteur des secours et en met-

tant en cause "la vétusté des engins et l'ensablement du réseau". La ville de Mwene-Ditu est située dans la province enclavée de Lomami (centre) accessible principalement par les voies ferrées et routière.

Un train passager y passe une fois par mois.

Les accidents de train sont fréquents en RDC en raison de la vétusté des voies ferrées et des locomotives dans cet immense pays d'Afrique cen-

trale dépourvu d'infrastructures.

En novembre 2018, le déraillement d'un train dans l'est avait fait dix morts. Une année auparavant, 35 personnes avaient été tuées dans le déraillement d'un train de marchandises qui transportait des passagers clandestins faute d'autres moyens de locomotion dans la province de Lualaba dans l'ex Katanga (sud-est).

# OPÉRATION DE LA VÉSICULE BILIAIRE : PAS DE QUOI SE FAIRE DE LA BILE !

*L'ablation de la vésicule biliaire ou cholécystectomie est une opération relativement anodine. Nécessitant une courte hospitalisation, elle permet de soulager les patients en cas de douleurs ou complications dues à des calculs biliaires.*

La vésicule biliaire concentre et stocke la bile produite par le foie. Ce liquide est composé de cholestérol, de pigments et de sels biliaires. Il participe à la digestion des graisses. Mais parfois, quelques changements dans la composition de la bile ou la présence de germes entraînent la formation de cristaux, qui s'agrégeant les uns les autres, forment des calculs ou «pierres du foie». On parle alors de lithiase biliaire. De taille variable, ces «cailloux» sont le plus souvent composés de cholestérol (sans rapport avec le cholestérol sanguin). L'obésité, le diabète, les grossesses multiples, des antécédents familiaux ou certains médicaments hypolipémiants comme le clofibrate favorisent les problèmes. On remarque également que les femmes sont plus souvent touchées. «On estime que 10 à 20 % de la population présente de tels calculs identifiables par échographie. Mais heureusement, tous ne nécessitent pas un traitement. En l'absence de symptôme, aucune prise en charge n'est nécessaire» nous précise le Pr. Bertrand Millat, chef du service de chirurgie digestive du CHU de Montpellier. Mais parfois, ces petites pierres s'accompagne de crises douloureuses dues à la distension de la vésicule (dite improprement «colique hépatique»). Des complications plus importantes sont l'inflammation et l'infection de la vésicule (cholécystite aiguë), la migration des calculs dans le canal nommé cholédoque situé entre la vésicule et le duodénum et son infection (angiocholite) ou l'inflammation du pancréas dont le canal principal se termine au même endroit que le cholédoque (pancréatite). Selon le Pr. Millat, «en cas de crises douloureuses répétées ou à l'occasion d'une complication aiguë, on doit recourir à la chirurgie, parfois en urgence. Puisque la vésicule n'est pas vitale, la solution est l'ablation chirurgicale de cet organe (ou cholécystectomie), qui d'ailleurs n'est plus fonctionnel du fait des calculs.

## Une chirurgie plus confortable

Pour retirer la vésicule biliaire, le traitement de référence est, depuis 1988, la cho-



lécystectomie coelioscopique. Pratiquée sous anesthésie générale, cette technique consiste à pratiquer quatre petites incisions de 5 mm à 1 centimètre environ sur l'abdomen. Elles permettront l'introduction des instruments nécessaires à l'opération. Du gaz carbonique est introduit pour créer dans la cavité péritonéale l'espace nécessaire à l'opération. La vésicule est alors retirée sous le contrôle d'une mini-caméra introduite dans l'abdomen (laparoscopie). Durant l'opération, une radiographie vérifie l'état du canal cholédoque. «Grâce à cette technique, on améliore le confort post-opé-

ratatoire du patient. La durée d'hospitalisation est plus courte - un à deux jours. Il est même médicalement possible de demander au patient d'entrer le matin à jeun et de le laisser partir le soir. De plus, la convalescence est nettement plus rapide : d'une à trois semaines» déclare le Pr. Millat. Ancienne technique, la cholécystectomie par laparotomie reste utilisée dans certains cas particuliers : calculs trop gros, antécédents de chirurgie abdominale, infections... Elle nécessite une incision de 7 à 10 centimètres au niveau de l'abdomen. La durée de l'opération reste sensiblement la même, ce-

pendant l'hospitalisation est alors de un à quatre jours et la convalescence est un peu plus longue (pouvant atteindre quatre à huit semaines).

## Peu de problèmes post-opératoires

La chirurgie par vidéo-endoscopie est responsable de moins de problèmes post-opératoires : meilleur résultat esthétique, moins de problèmes intestinaux post-opératoires (ballonnements, crampes), de douleurs... Dans ce cas, un traitement analgésique pourra vous être prescrit, «il est bien sûr recommandé d'éviter durant la convalescence les efforts physiques trop importants et les sports pouvant entraîner des traumatismes (boxe, karaté, judo, ski...)». La reprise des activités habituelles doit se faire progressivement» estime le Pr. Millat.

Mais doit-on modifier son régime alimentaire après l'opération ? Selon le Pr. Millat, «si l'indication opératoire a été bien posée, la survenue de symptômes qui seraient dus à l'ablation de la vésicule (syndrome post-cholécystectomie) relève plus de la légende que de la réalité. Il n'y a aucune justification médicale à modifier son régime alimentaire en baissant toutes les graisses. Là-encore, les conseils relèvent plus simplement du bon sens. Mieux vaut éviter les repas pantagruéliques juste après l'opération, sinon les patients peuvent revenir très rapidement à leur régime alimentaire habituel». Cependant, si vous présentez un surpoids ou une obésité, pour quoi ne pas profiter de votre convalescence pour adopter de bonnes résolutions alimentaires ? Pour vous aider, Doctissimo vous prodigue des conseils avisés dans l'espace « Surpoids et obésité ». Si après une ablation de la vésicule vous présentez des nausées et des vomissements, de la fièvre et des frissons, des douleurs et un durcissement de l'abdomen, une récurrence de douleurs ou des urines plus foncées, vous devez rapidement venir voir votre médecin. Enfin, sachez que l'équipe hospitalière vous prodiguera des recommandations propres à votre cas particulier. N'hésitez pas à leur demander conseils ou précisions.

## THYROÏDE : MOINS DE 10% DES NODULES SONT DES CANCERS

Après la cinquantaine, des nodules viennent bosser la thyroïde d'environ une femme sur deux. La plupart du temps ces nodules sont bénins. Le fait que la thyroïde soit formée de petites vésicules favorise sans doute son développement. En effet, ses cellules sont disposées en couronne autour d'une sorte de gelée où sont stockées les hormones. Stimulées par une légère carence en iode ou un facteur de croissance, ces vésicules peuvent proliférer de façon excessive, s'individualiser et former ces fameuses nodules. Sans s'inquiéter outre mesure, une échographie est indispensable. Si le nodule renvoie peu les ultrasons, une ponction s'impose. Pas de panique : moins de 10 % des

nodules hypéchogènes sont des cancers. Le médecin demande aussi un dosage de la TSH (hormone cérébrale qui stimule la sécrétion thyroïdienne). Si elle est abaissée une scintigraphie est utile pour vérifier que le nodule n'entraîne pas de troubles hormonaux.

Quand un nodule grossit, on peut prendre des hormones thyroïdiennes qui vont le mettre au repos, en même temps que la glande. Après quelques mois, il peut même régresser. Le traitement diminuera aussi le risque d'en voir apparaître de nouveaux. Une surveillance régulière, par la palpation et l'échographie, peut suffire si le ou les nodules n'évoluent pas. Lorsque l'un d'eux devient géant

(nodule toxique, c'est-à-dire entraînant une hyperthyroïdie), la régularisation par la prise d'hormones devient indispensable. Quand faut-il recourir à la chirurgie ? Lorsque la ponction ramène des cellules cancéreuses, il est nécessaire de retirer la totalité de la glande. En revanche, si l'on ne retrouve pas de cellules malignes, la décision d'opérer n'est pas automatique. On a souvent le choix entre deux méthodes : la chirurgie et la destruction de la glande par l'injection d'iode radioactif (sans danger). Quelle que soit l'option choisie, il faudra prendre des hormones thyroïdiennes toute la vie, ce traitement visant à remplacer la glande absente.

## GROSSESSE : LES POISSONS GRAS, PAS SI MAUVAIS QUE ÇA



Des chercheurs suggèrent que, contrairement aux recommandations sanitaires, les poissons gras ne seraient pas si néfastes aux femmes enceintes. Le bénéfice des oméga-3 serait supérieur aux effets négatifs du mercure.

Voilà une bonne nouvelle pour les femmes enceintes friandes de poissons gras. D'après les conclusions d'une nouvelle étude scientifique américano-irlandaise, publiée dans l'American Journal of Clinical Nutrition, les bénéfices des poissons gras seraient supérieurs aux effets négatifs dus au mercure qu'ils contiennent. Ils favoriseraient le développement cognitif de l'enfant, sans que le mercure n'engendre de troubles à long terme.

Ménée sur une période de 30 ans, l'étude s'est déroulée aux Seychelles, sur un échantillon de 1 500 mères puis sur leurs enfants. Les chercheurs ont tout d'abord mesuré le taux de mercure dans le sang de chaque femme durant leur grossesse, avant de tester les capacités motrices et comportementales des enfants 20 mois après leur naissance. Le mercure est un neurotoxique issu de la pollution humaine qui s'accumule dans les tissus des poissons. Présent en petites doses dans les poissons les plus petits, le taux de mercure augmente à mesure que l'on progresse dans la chaîne alimentaire. Mais surprise, à la fin de l'étude, les chercheurs ont constaté que, chez certains enfants dont la mère avait consommé beaucoup de poissons (2 poissons gras par semaine) les résultats aux tests étaient meilleurs que les autres.

« Ces résultats ne montrent donc pas d'association générale entre l'exposition prénatale au mercure, par le biais de la consommation de poisson, et les conséquences sur le neurodéveloppement », remarque Edwin Van Wijngaarden, auteur principal de l'étude.

Plus étonnant encore, le poisson gras pourrait se révéler bénéfique au développement neurologique de l'enfant à naître, par la présence des oméga-3 qu'il contient. Et ces bénéfices sanitaires l'emporteraient sur les effets neurotoxiques du mercure. « Il y a de plus en plus de preuves montrant que les bienfaits de la consommation de poisson l'emportent sur les effets négatifs du mercure, voire même les annulent », précise Edwin Van Wijngaarden. Par leurs vertus anti-inflammatoires, les oméga-3 amenuiseraient les effets délétères du mercure du poisson.

# VÉSICULE : QUAND SE FAIRE OPÉRER ?

Chaque année, près de 70 000 personnes se font retirer la vésicule biliaire sans problème. Mais, comme toute opération, elle ne doit être effectuée que lorsqu'elle est vraiment nécessaire. Le point avec le Dr David Guinier, spécialiste en chirurgie générale et viscérale au CHU de Lorient.

L'ablation de la vésicule biliaire (appelée cholécystectomie) est une opération commune effectuée le plus souvent par laparoscopie : plus de cicatrice sur le ventre, on pratique une petite incision dans le nombril, ce qui est beaucoup plus discret ! Si elle nécessite une anesthésie générale, elle peut néanmoins être pratiquée en ambulatoire. C'est-à-dire qu'on rentre chez soi le soir de l'opération, avec pour consigne de manger léger pendant 48 heures.

L'opération est indiquée en présence de calculs dans la vésicule provoquant des douleurs abdominales, voire une infection. « Le plus souvent, ces calculs sont des agglomérats de cristaux de cholestérol qui se forment lorsque la bile stagne dans la vésicule et lorsqu'il existe un déséquilibre entre les différents constituants de la bile », explique le Dr David Guinier. Si l'on ne sait pas expliquer pourquoi certaines personnes font des calculs biliaires et d'autres non, les médecins ont identifié des facteurs de risque. Une partie de poids importante chez des patients obèses, un diabète, et dans une moindre mesure, la grossesse, la prise prolongée de la pilule, augmentent le risque de calculs. C'est plus fréquent chez les femmes, notamment après 50 ans, sans doute en raison d'une diminution de l'efficacité de la contraction de la vésicule. L'intervention est aussi



indiquée en cas de cancer (peu fréquent), si sa paroi est calcifiée (on parle de vésicule « porcelaine »). Ou si on y découvre des polypes, car cela constitue un facteur de risque de ce cancer.

### Opération de la vésicule : l'alternative existe

Si la présence de calculs ne provoque pas de symptômes, qu'on les découvre à l'occasion d'un examen pratiqué pour une autre raison, qu'ils mesurent moins de 3 cm de diamètre, l'intervention chirurgicale n'est pas

nécessaire, souligne notre expert. Il existe par ailleurs une alternative : « Des médicaments permettent de dissoudre les calculs, mais on ne peut les prescrire que si la vésicule est fonctionnelle, indique le Dr Guinier. Les calculs doivent aussi être non calcifiés, mesurer moins de 5 mm et n'obstruer aucun canal d'évacuation de la bile. Ces traitements ne sont efficaces que dans 80 % des cas et on observe une récurrence chez la moitié des patients traités dans les cinq ans. » La cholécystectomie reste donc la norme en cas de calculs géants.

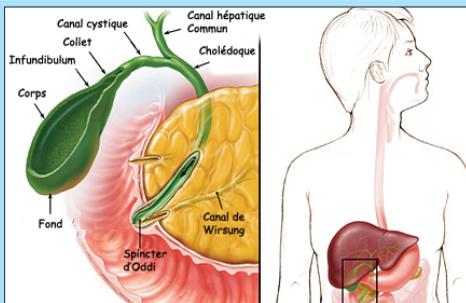
L'ablation de la vésicule biliaire n'a quasiment aucun impact négatif sur la vie du patient. « Elle se contracte au moment de la digestion, excréant alors la bile qu'elle contient. Mais, de façon surprenante, les patients qui n'ont plus de vésicule ne présentent pas plus de problème digestif que les autres. Quelques-uns ont plus de mal à digérer certains aliments, mais pour d'autres c'est le contraire », remarque notre spécialiste. Quelques diarrhées peuvent survenir après l'opération mais, généralement, elles disparaissent avec le temps. Et aucun régime particulier n'est recommandé.

## QUELS SONT LES TROUBLES LIÉS À LA VÉSICULE BILIAIRE ?

Les réponses avec le Pr Anne Berger, chef de service de Chirurgie digestive, générale et oncologique à l'hôpital européen Georges-Pompidou : « Les problèmes liés à la vésicule peuvent être graves. Il y a des complications locales comme la cholécystite aiguë, c'est-à-dire l'infection de la vésicule quand le petit calcul reste bloqué dans le canal cystique qui va jusqu'au cholédoque. D'autres complications sont parfois gravissimes comme la pancréatite aiguë biliaire qui est résolutive, et la pancréatite aiguë grave. En passant le calcul cause des dégâts importants. Des calculs peuvent aussi stagner dans la voie biliaire principale ou le cholédoque. Cela peut se traduire par une infection des voies biliaires, ce que l'on appelle l'angiocholite. »

### Les signes qui doivent alerter ?

« Une douleur intense est un signe qui doit nous pousser à consulter. Quand la crise est typique, il n'y a pas trop de problème de diagnostic. On a des douleurs à l'endroit où est située la vésicule avec des irradiations dans l'épaule droite. À ces signes s'ajoutent des nausées, voire des vomissements. Mais la médecine



étant une science imparfaite, il existe beaucoup de formes atypiques. Tout le problème de cette pathologie est de savoir quand il faut opé-

rer. Mais quand la crise est typique, il n'y a pas beaucoup de discussion. »

## ONU - BURKINA FASO: Chambas réaffirme l'engagement de l'ONU à soutenir toujours le Burkina Faso



Le Représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, a réaffirmé l'engagement de l'ONU à soutenir toujours le Burkina Faso, a annoncé la présidence dans un communiqué. Les Nations unies vont traduire de manière efficace leur solidarité avec le Burkina Faso dans les domaines prioritaires suivants : l'urgence humanitaire ainsi que les questions de paix, de cohésion sociale, de justice et de développement sur le long terme, a indiqué M. Chambas samedi. «Mentionnant l'aide de l'ONU pour les déplacés, il a également déclaré que les Nations unies vont appuyer le gouvernement burkinabè pour la réouverture des classes fermées», peut-on lire dans le communiqué.

Mohamed Ibn Chambas a rendu un hommage aux forces de défenses et de sécurité prises pour cibles par les terroristes et dit avoir apprécié les actions du nouveau gouvernement en faveur de la cohésion sociale.

M. Chambas a en outre félicité le président burkinabè, Roch Marc Christian Kaboré, pour son élection à la tête du G5 Sahel.

## SÉNÉGAL: Plus de 6 millions d'électeurs élisent leur nouveau président

Près de 6,4 millions d'électeurs sénégalais se sont rendu hier aux urnes pour élire leur nouveau président parmi cinq candidats en lice dont le président sortant Macky Sall donné comme le grand favori.

Le scrutin va se dérouler dans plus de 6500 bureaux de vote répartis à travers le territoire national, indique-t-on.

Grand favori de ce scrutin, le président sortant, Macky Sall, de la majorité présidentielle réunie autour de la coalition Benno Bokk Yaakaar, se retrouve face à l'ancien Premier ministre Idrissa Seck (Rewmi-opposition), au leader du Pastef (Patriotes du Sénégal pour le Travail, l'Éthique et la Fraternité), Ousmane Sonko, à l'ancien ministre des Affaires étrangères Madické Niang (dissident du Parti démocratique sénégalais/PDS) et au député Issa Sall (Parti de l'unité et du rassemblement/PUR).

Les premiers résultats sont attendus dès la fermeture des bureaux à 18H00 GMT, mais ne deviendront officiels qu'à partir du 25 ou du 26 février. Un éventuel second tour, compte tenu des délais légaux de proclamation, de possibles contestations et de la nouvelle campagne, se tiendrait vraisemblablement le 24 mars.

Pour sécuriser les élections, les autorités ont annoncé le déploiement de 8 000 policiers et gendarmes dans les agglomérations urbaines, ainsi qu'un nombre indéterminé d'agents en civil. Selon le ministère de l'Intérieur, quelque 5.000 observateurs, dont près de 900 de missions étrangères, surveilleront le bon déroulement des opérations.

Pour la première fois depuis 1978, ni le Parti socialiste ni le Parti démocratique sénégalais (PDS, libéral) d'Abdoulaye Wade, ne présentent leur propre candidat.

Mais la famille libérale est particulièrement bien représentée, avec Macky Sall, Idrissa Seck et l'ancien ministre Madické Niang, 65 ans, tous trois issus du PDS.

## SAHARA OCCIDENTAL: L'utilisation de l'aide US soumise à l'aval du département d'Etat

Le Congrès américain a de nouveau conditionné l'utilisation de l'aide américaine au Maroc dans les territoires sahraouis occupés à l'autorisation du département d'Etat.

Le Congrès qui a rendu les financements destinés au Maroc disponibles à l'assistance au Sahara occidental au titre du budget fédéral 2019 a soumis cette utilisation à l'approbation du département d'Etat.

Le ministère des Affaires étrangères américain a toujours refusé d'autoriser le Maroc à utiliser ces fonds dans les territoires occupés, estimant que l'application de cette disposition budgétaire revenait à reconnaître le Maroc comme puissance administrante au Sahara occidental.

La loi finançant l'Etat fédéral, adoptée récemment par le Congrès est très précise en ce qui concerne l'application de cette mesure législative.

Elle stipule clairement que le secrétaire d'Etat et l'administrateur de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) doivent se prononcer 90 jours après la promulgation du texte sur l'utilisation de ces fonds au Sahara occidental en consultation avec le comité des crédits.

«Les fonds alloués sous le titre III de la présente loi sont rendus disponibles à l'assistance au Sahara occidental à condition que 90 jours après la promulgation de la loi, et avant l'engagement des fonds, le secrétaire d'Etat, en consultation avec l'administrateur de l'USAID, engage des consultations avec la commission des appropriations sur l'utilisation proposée de ces financements», souligne la nouvelle disposition budgétaire adoptée récemment par le Congrès.

Le département d'Etat a toujours marqué son refus catégorique de mettre en œuvre cette disposition, estimant qu'elle peut être interprétée comme un changement dans la position améri-



caine à l'égard de la question sahraouie.

Les Etats-Unis, au même titre que tous les autres pays du monde, n'ont jamais reconnu la marocanité des territoires sahraouis occupés.

Le département d'Etat a eu à réaffirmer cette position en septembre dernier lorsqu'il a réitéré son soutien au «processus diplomatique de l'ONU» et «aux efforts (de l'organisation onusienne) de parvenir à une solution mutuellement acceptable au conflit qui garantit l'autodétermination du peuple sahraoui».

Une position réitérée deux mois plus tard par le chef du National Security Council de la Maison Blanche, John Bolton, qui s'est dit «frustré» devant le blocage que connaît la question sahraouie, affirmant qu'il était temps à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum d'autodéter-

mination au Sahara occidental (Minurso) d'accomplir son mandat.

Malgré ces précisions, le Maroc continue de tirer des conclusions sur la base de mensonges et de contre-vérités flagrants en interprétant la disposition budgétaire comme un soutien du Congrès au plan d'autonomie marocain, occultant sciemment l'aval requis de l'administration américaine pour son application.

Il y a lieu de rappeler que cette mesure a été intégrée, depuis 2014, dans les lois budgétaires votées par le Congrès sur inspiration du lobby marocain à la Chambre des représentants.

La mesure portée par le Congrès républicain pro-marocain, Lincoln Diaz-Balart, visait à faire reconnaître insidieusement le Maroc comme «puissance administrante dans les territoires occupés».

## LIBYE - ONU: L'ONU va venir en aide à la ville libyenne de Mourzouq

Le représentant spécial de l'ONU en Libye, Ghassan Salamé, a promis samedi de venir en aide à la ville de Mourzouq, dans le sud du pays. M. Salamé a fait ces remarques lors d'une rencontre avec des représentants de Mourzouq, à quelque 900 kilomètres au sud de la capitale libyenne, Tripoli, a indiqué la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL).

«Le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU a reçu une délégation de Mourzouq, dans le sud de la Libye.

La délégation l'a informé de la situation désastreuse dans laquelle se trouve la ville en matière de sécurité et de besoins humanitaires», a indiqué la Mission dans un communiqué.

«M. Salamé a promis d'apporter tout le soutien possible, notamment pour protéger les civils, aider les blessés et répondre aux besoins fondamentaux en termes de matériel médical et de vivres», poursuit le communiqué. L'armée libyenne établie dans l'est du pays mène une campagne militaire contre la criminalité et le terrorisme dans le sud du pays depuis mi-janvier. A la suite des affrontements avec des combattants de l'opposition tchadienne, l'armée a annoncé il y a quelques jours avoir pris le contrôle de Mourzouq.

L'armée a fait des progrès importants depuis le début de l'opération militaire et a également pris le contrôle de deux champs pétroliers importants.

## RD CONGO: La Céni rejette les accusations de corruption contre ses dirigeants

La Commission électorale (Céni) de la République démocratique du Congo a rejeté samedi les accusations de corruption et de violation des droits humains contre trois de ses dirigeants par les autorités américaines après les scrutins ayant consacré Félix Tshisekedi vainqueur de la présidentielle contestés par l'opposant Martin Fayulu.

Le gouvernement américain a accusé vendredi le président de la Commission électorale nationale indépendante, Corneille Nangaa, son vice-président, Norbert Basengezi et un conseiller du président, Marcellin Mukolo Basengezi, de s'être «enrichis personnellement par l'usage de la corruption» et d'avoir violé les droits humains.

Le président de l'ancienne Assemblée nationale congolaise, Aubin

Minaku, le chef des juges de la Cour constitutionnelle et les trois responsables précités de la Céni sont interdits d'accès au territoire américain.

La Céni «rejette les allégations de corruption et/ou de violation des droits de l'Homme, d'abus ou d'atteinte à la démocratie dans l'exercice de sa mission» contre ses dirigeants, a écrit dans un communiqué Jean-Pierre Kalamba, rapporteur de cette institution.

La Céni indique avoir appris «avec stupéfaction», cette décision du département d'Etat américain «interdisant l'entrée dans l'espace américain» prise contre ses trois responsables.

La Céni rappelle que les élections générales du 30 décembre ont «permis le transfert pacifique et démocratique mais aussi historique du pouvoir entre le président de la République sortant et le président élu». La Céni, puis la Cour

constitutionnelle, ont proclamé Félix Tshisekedi vainqueur avec 38,5% des voix, et l'autre opposant, Martin Fayulu, deuxième avec 34%. Ce dernier accuse le président de la Céni, Corneille Nangaa, d'avoir «fabriqué» les résultats et dénonce un «putsch électoral» orchestré par l'ex-président Joseph Kabila. M. Fayulu revendique la victoire, avec 61% des voix, un pourcentage également repris par le Groupe des experts du Congo (GEC) de l'université de New York et de titres de la presse internationale, citant des fuites de la Céni et les observateurs de l'Eglise catholique. Mais la victoire de M. Tshisekedi a été acceptée pacifiquement par la population, et les leaders africains ont déjà adoubé le nouveau président congolais lors du sommet de l'Union africaine début février.

## CONFLIT EN AFGHANISTAN: Reprise ce jour des négociations entre les talibans et les Etats-Unis

Les négociations entre les Etats-Unis et les talibans reprendront aujourd'hui au Qatar en vue de mettre un terme au conflit et aux combats en Afghanistan, le pays ayant enregistré un nombre record de décès des civils au cours de l'année 2018, selon le dernier rapport de l'ONU.

Ce nouveau round de pourparlers mettra face-à-face l'envoyé américain, Zalmay Khalilzad, et une équipe de négociateurs talibans élargie, menée par Sher Mohammad Abbas Stanikzai, ex-vice-ministre des Affaires étrangères sous le régime taliban.

En janvier dernier, des discussions ont été tenues durant six jours consécutifs, saluées comme une avancée la plus importante jamais réalisée depuis l'intervention américaine de 2001.

Les deux parties avaient quitté la table de négociation avec une «ébauche d'accord» centrée sur une promesse des talibans d'empêcher que l'Afghanistan ne serve de base arrière à des attaques terroristes contre des nations étrangères, mais sans calendrier de retrait des troupes américaines ni de cessez-le-feu.

Les négociateurs américains sont sous la pression de leur président Donald Trump qui a promis de mettre un terme aux «guerres éternelles» des Etats-Unis.

Selon un rapport de l'ONU publié dimanche, l'année 2018 a été la plus meurtrière jamais enregistrée pour les civils avec 3.804 décès en grande majorité imputés aux groupes insurgés des talibans et de l'Etat islamique, soit une augmentation de 11% par rapport à 2017.

Encore récemment, des manifestations pour réclamer un arrêt des combats se sont tenues près des bastions insurgés tandis que les représentants talibans ont mené pour la première fois face caméra des discussions à Moscou avec des membres de l'opposition au gouvernement de Kaboul.

### Urgence des négociations

## POLOGNE: L'opposition forme une coalition pour les élections européennes

Cinq partis d'opposition polonaise ont constitué dimanche une Coalition européenne (KE), pour faire face aux conservateurs nationalistes au pouvoir lors des prochaines élections européennes en mai, ont rapporté des médias locaux. «Nous formons la Coalition européenne pour défendre la Pologne contre les forces anti-européennes, contre ceux qui affaiblissent et détruisent la position polonaise au sein de l'Union européenne», a déclaré Grzegorz Schetyna, le président de la Plateforme civique (PO), principal parti d'opposition au Parlement.

Venus de différents bords politiques, «nous rendrons impossible qu'on sorte la Pologne de l'Union européenne», lit-on dans la déclaration signée par la PO, le Parti paysan traditionnel (PSL), les libéraux de Nowoczesna (Moderne),



les socio-démocrates du SLD et les Verts.

Ces partis ont souvent accusé les conservateurs de conduire la Pologne vers un «Polexit».

Au pouvoir depuis 2015, le parti Droit et Justice (PiS) de Jaroslaw Kaczynski rejette ces accusations, tout en introduisant des réformes controversées, notamment dans le domaine de la justice, qui ont poussé Bruxelles à évoquer un danger pour le respect de l'Etat de droit

en Pologne. Dans les sondages récents, le PiS et les partis qui ont décidé de former la Coalition européenne ont été crédités chacun du soutien de près de quarante pour cent des Polonais, devant le parti progressiste Le Printemps jouissant d'un soutien d'environ 10% des électeurs et le parti antisystème Kukiz (environ 7%).

Samedi, les conservateurs ont annoncé une série de dépenses sociales généreuses, totalisant



### à l'approche du Printemps

A l'approche du printemps - saison des combats -, l'engagement dans ce processus s'annonce urgent pour les deux parties, prévoyant ainsi une jirga - un rassemblement de sages des tribus afghanes - mi-mars à Kaboul pour préparer l'équipe de négociation à discuter frontalement avec les talibans, indiquent les observateurs, craignant le retour intense des combats qui pourrait miner les fragiles gains obtenus jusqu'ici. «Il sera plus difficile de poursuivre la paix dans les mois à venir si les talibans (...) recourent à une offensive de printemps à grande échelle», notent les experts.

Alors qu'ils ont toujours refusé de s'entretenir avec le gouvernement du président Ashraf Ghani malgré ses offres répétées de dialogue, cette réunion de Doha survient à une période où de vives tensions règnent la région, entre

l'Iran et l'Inde accusant le Pakistan voisin de soutenir des groupes radicaux qui ont perpétré des attaques meurtrières sur leur sol ces dernières semaines.

Selon les analystes, cette nouvelle série de pourparlers verra probablement les talibans faire pression en faveur du retrait de leurs dirigeants de la liste noire des Nations unies, ainsi que des injonctions américaines à discuter directement avec le gouvernement de Kaboul.

Le Pakistan a rejeté ces accusations et laissé entendre que d'éventuelles représailles de l'Inde pourraient perturber les pourparlers de paix sur l'Afghanistan, dans lequel il joue un rôle important via ses liens avec les talibans.

Néanmoins, «les talibans et les Etats-Unis semblent plus déterminés que jamais à mener des pourparlers de paix», a assuré un expert Rahimullah Yusufzai.

## PALESTINE: Le chef du conseil du Waqf à El-Qods et son adjoint arrêtés par les forces d'occupation israéliennes



Le chef du conseil du Waqf à El Qods occupée et son adjoint ont été arrêtés dimanche par les forces d'occupation israéliennes, ont rapporté des médias locaux.

Abdel Azim Salhab, chef du conseil du Waqf à El Qods, l'organisme chargé de la gestion des biens musulmans, ainsi que de son adjoint, Najih Bakirat, ont été arrêtés, a indiqué l'agence de presse palestinienne Wafa.

Le ministère jordanien des Affaires religieuses, dont dépend le Waqf d'El Qods occupée, a «fermement» condamné ces arrestations dans un communiqué à Amman. Les forces d'occupation israéliennes avaient arrêté vendredi 60 Palestiniens pour permettre aux colons d'envahir l'esplanade des Mosquées.

Des violences ont alors éclaté notamment après la pose par les autorités d'occupation et dans l'enceinte de l'esplanade, d'un cadenas sur une porte donnant accès à des bureaux. L'esplanade des Mosquées qui abrite le troisième lieu saint de l'islam est un lieu sous haute tension. Elle a connu ces derniers jours des accrochages entre fidèles et policiers.

L'esplanade se trouve dans la Vieille Ville à El Qods-Est, partie palestinienne de la ville occupée par Israël en 1967 et depuis annexée. L'esplanade est un symbole religieux et national pour les Palestiniens. Les fidèles peuvent s'y rendre à tout moment.

## VENEZUELA: Différend autour des aides humanitaires, l'armée face à l'opposition

La crise politique au Venezuela s'est accentuée durant ces deux derniers jours en raison du différend autour de l'entrée ou non des aides humanitaires en attente au niveau des frontières avec la Colombie et le Brésil pour être acheminées vers le pays.

L'opposant Juan Guaido et ses partisans voulant faire entrer ces aides à «tout prix» ont poussé samedi l'armée à user de la force et des gaz lacrymogènes pour les disperser, ont constaté des médias sur place.

Selon les mêmes sources, au moins deux morts et 42 blessés ont été enregistrés, suite à ces échauffourées, parmi les partisans de Guaido, soutenus par les Etats unis. «Les heurts ont été enclenchés après le refus des partisans de Guaido de se soumettre aux ordres de l'armée et suite à leur usage de cocktails molotov contre les militaires», a expliqué l'armée vénézuélienne, portant l'entière responsabilité de ce qui s'est passé à l'opposant Juan Guaido et ses partisans. Le président légitime, Nicolas Maduro, qui s'est opposé dès le début à l'idée de l'entrée des aides américaines, en affirmant que les Etats-Unis veulent à travers ces aides organiser une intervention militaire au Venezuela, a annoncé samedi sa décision de rompre les liens diplomatiques avec la Colombie qui continue de «rouler au profit de l'administration américaine». «J'ai décidé de rompre les relations politiques et diplomatiques avec le gouvernement fasciste de Colombie dont les ambassadeur et consuls ont 24 heures pour quitter le Venezuela», a-t-il déclaré devant un rassemblement de ses partisans à Caracas.

Le président Maduro, qui bénéficie du soutien du peuple et de l'armée a annoncé au cours de la semaine écoulée que des aides humanitaires de 300 tonnes provenant de la Russie seront arrivées dans les prochains jours au Venezuela. Le soutien international au président Maduro se renforce chaque jour avec le renouvellement de plusieurs pays de leur confiance au gouvernement légal et le maintien de la coopération avec les autorités du pays.

BATNA :

## La bataille de Boughala, une des grandes batailles du mont Ouestili

La bataille de Boughala a été «une des grandes batailles qu'a connues le mont Ouestili» et démontre l'unité des Algériens face à l'armée coloniale au cours de la Révolution libératrice, ont indiqué, samedi à Batna lors d'une journée d'étude commémorant le 61ème anniversaire de cette bataille, des chercheurs en histoire des wilayas de Batna et Tizi Ouzou.

Survenue dans la zone-1 de la Wilaya I historique, la bataille de Boughala, dirigée par le chahid Ahmed Imerzougouène dit Ahmed Djardarmi de Tizi Ouzou qui était assisté par Mustapha Aïssaoui et Tayeb Bertella de Batna, «mérite d'être étudiée car elle a été une des grandes batailles qu'avait connues le mont Ouestili puisque 25 moudjahidine de l'Armée de libération nationale (ALN) y étaient tombés au champ d'honneur, dont Ahmed Imerzougouène, et fait 15 blessés», tandis que l'armée ennemie y avait perdu grand nombre de soldats.

Selon le témoignage d'El Abded Rahmani, secrétaire de la wilaya de Batna de l'Organisation nationale des moudjahidine, la bataille avait duré une journée entière de 06H00 à tard dans la nuit suite à une dénonciation de la présence dans la région d'une patrouille de l'ALN (Armée de libération



nationale), arrivée de Tunisie avec armes et équipements. L'armée coloniale avait encerclé le site mobilisant son artillerie et son aviation, a relevé la même source, soulignant que les moudjahidine étaient alors 180 munis d'armes légères, tandis que l'ennemi avait mobilisé près de 4.000 soldats.

La journée d'étude à laquelle ont assisté des moudjahidine des deux Wilayas historiques I et II a donné

lieu à la présentation de témoignages sur le déroulement de la bataille.

Farid Imerzougouène, chercheur en histoire et neveu du chahid Ahmed Imerzougouène, a présenté une conférence sur la bataille en s'appuyant sur les documents des archives françaises. La rencontre a donné lieu à la distinction des familles des deux chahada Ahmed Imerzougouène et Tayeb Bertella.

## 17<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL CULTUREL NATIONAL DU FILM AMAZIGH : 23 oeuvres en compétition pour l'Olivier d'or

Vingt-trois (23) films au total sont officiellement en compétition pour l'Olivier d'or, la plus haute distinction du Festival culturel national annuel du film amazigh (FCNAFA) dont la 17ème édition se tiendra du 28 février au 4 mars prochain dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a annoncé hier le Commissaire de cette compétition cinématographique, Amar Tribeche.

Il s'agit de 4 longs métrages, 10 courts métrages, 6 films documentaires et trois d'animation dans les variantes chaouïe, mozabite et kabyle qui ont été sélectionnés pour cette nouvelle édition et ce, sur une quarantaine de films déposés, ont indiqué le commissaire du FCNAFA et la directrice locale de la culture, Nabila Goumeziane lors d'une conférence de presse qu'ils ont animée conjointement à la maison de la culture Mouloud Mammeri. Cette nouvelle édition sera dédiée à la mémoire des défunts artistes Djamel Allam et Youcef Goucem et coïncidera avec la commémoration du 30ème anniversaire de la disparition de l'écrivain et anthropologue Mouloud Mammeri, a indiqué Mme Goumeziane. Cette manifestation sera ponctuée par plusieurs activités culturelles dont une exposition, des conférences sur le cinéma et un atelier de formation en écriture du scénario, selon le programme remis à la presse. Parmi les films en compétition et dans la section documentaire "JSK asmi Tervah, la joyeuse saga des Kanaris" de Abderezak Larbi Cherif dédié au club phare de la Kabylie, "Asefren yiduman di Bouzgan" de Djamel Bacha qui aborde le tri des déchets ménager et la préservation de l'environnement par les habitants de certains villages de la commune de Bouzguène, à l'instar de "Sahel et Ahriq" et "Juba II" de Mokrane Ait Saada.

Les cinéphiles pourront également découvrir à l'occasion de ce festival quatre long métrages, à savoir, "Isegmi n tayri" de Lounes Medjnah, "Le rival" un film d'action de Nassim Khelladi, "Tamachahut n Se-

lyouna" un film inspiré d'une légende locale autour d'une princesse réalisé par Aziz Chelmouni et "le choc" de Karim Mouali. La catégorie court métrage s'intéresse à plusieurs sujet de la vie dont la pauvreté avec "Aygher a dunit" de Nabil Chalal, le temps qui passe avec "I tazzalen Isegwasen" de Djamel Ould Braham et "La bouteille d'ailleurs" de Nabil Meziani. La catégorie films d'animation, qui n'a pas enregistré de films sélectionnés lors de la précédente édition, revient cette année avec trois productions qui sont "Debza u dmagh" d'Ahmed Hadibi, inspiré de la chanson éponyme du chanteur Slimane Azem, "Ighalen i dduklen" de Rabah Hattabi et "War, Derz Ifetna" de Amar Amarni. Officielle qui se tiendra au théâtre régional Kateb Yacine sera marqué par la projection du court métrage "Banc Public" de Djamel Allam produit en 2012 et qui avait décroché à la 13ème édition du FCNAFA le prix l'Olivier d'or dans cette catégorie. La projection des films en compétition aura lieu du 1er au 3 mars à la salle des spectacles de la maison de la culture Mouloud Mammeri qui abritera également la cérémonie de clôture le 4 mars prochain.

Les films en lice pour l'Olivier d'or seront projetés dans la grande salle de la Maison de la culture Mouloud Mammeri à raison de trois séances quotidiennes (une le matin et deux l'après-midi) entre le 25 et le 27 de ce mois. Un programme de proximité, à travers plusieurs localités de la wilaya, a été également tracé, a observé le commissaire du FCNAFA. Amar Tribeche a souligné lors de cette conférence que les échos qui lui sont parvenus de la commission de visionnage sont plutôt "favorables" quant à la qualité des films sélectionnés. "La productrice et docteur en cinéma Malika Lachour, connue pour sa rigueur sur la question qualité, m'a dit que le jury a été agréablement surpris par la fraîcheur, la qualité et la poésie de films sélectionnés", a-t-il dit.

APS

# PUBLICITÉ

LE WALI D'ALGER, ABDELKADER ZOUKH :

## «Le réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales de la Casbah réhabilité à 80%»

Le réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales de la Casbah d'Alger a été réhabilité à 80%, a fait savoir samedi le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh.

S'exprimant lors d'une Conférence de presse animée à l'issue d'une visite d'inspection aux mosquées et Ksour de la vieille ville à l'occasion de la célébration de la journée nationale de la Casbah qui coïncide avec le 23 février de chaque année, M. Zoukh a affirmé que les travaux de canalisation d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales se poursuivaient, ajoutant que «le taux d'avancement du nouveau réseau en cours de réalisation est de 80%».

L'entreprise AMENHYD a été chargée par les services de la wilaya de mettre en place les infrastructures nécessaires pour assurer l'évacuation rapide des eaux usées et des eaux pluviales, a-t-il ajouté.

Pour sa part, Bouhadi Hakim, directeur à la même entreprise a indiqué que «trois conduits évacuateurs ont été placés dans trois principaux points», expliquant que les eaux usées collectées se-

ront transférées vers la station d'épuration de Baraki, tandis que les eaux pluviales seront évacuées à la mer.

Après avoir visité la mosquée, le palais du Dey, Dar El Baroud et le palais Hassan Pacha, la wali d'Alger s'est dit «satisfait» du travail des architectes et professionnels de l'opération de restauration, ajoutant que les travaux de réhabilitation de la Casbah «se font aussi en association avec les entreprises relevant de la wilaya d'Alger, à l'instar de l'Etablissement de maintenance des réseaux routiers et d'assainissement de la wilaya d'Alger (ASROUT)».

Dans cette perspective, la consultation technique lancée par la wilaya avec l'architecte de renommée internationale, Jean-Nouvel en fin 2018 «est toujours de mise et concerne les idées et propositions, ni plus ni moins».

Au domicile du chahid Abderrahmane Arbadji, tombé au



champ d'honneur le 23 février 1957, M. Zoukh a donné son approbation à l'idée de création d'un musée spécial Casbah, retraçant la bataille d'Alger, précisant que ledit projet «sera réalisé en commun accord entre les directions de la culture, du tourisme et des moudjahidines».

Classée patrimoine mondial

de l'Unesco en 1992, la Casbah d'Alger compte 45.000 à 50.000 habitants et des vieilles bâtisses, dont la plupart sont des propriétés privées (80%), a-t-il fait savoir, rappelant que 120 familles avaient été relogées, récemment, dans des logements décents au titre de la 24<sup>e</sup> opération de relogement.

L'ASSOCIATION «SAUVONS LA CASBAH»:

## Les artisans lauréats du prix «Patrimoine» honorés au Bastion 23

L'association «Sauvons la Casbah» a décerné, samedi au Bastion 23 (Alger), les prix de la 3<sup>e</sup> édition du concours «Patrimoine» réservé aux artisans algérois exerçant leur métier à leur domicile. Organisée à l'occasion de la célébration de la journée nationale de la Casbah, coïncidant avec le 23 février de chaque année, l'association «Sauvons la Casbah» a honoré, lors de la cérémonie de remise des prix, les trois (3) premiers lauréats du concours «Patrimoine», et décerné des titres honorifiques à l'ensemble des participants au nombre de 32 parmi ceux qui ont innové dans les domaines de la couture, de la fabri-

cation de couffins, de la calligraphie, des miniatures, de la décoration, du dessin sur verre, de la fabrication des huiles aromatisées et autres types d'art reflétant le patrimoine de la vieille Casbah. Le but étant de valoriser, d'encourager et d'accompagner les artisans, ainsi que de faire connaître et sauvegarder le patrimoine original algérois. Le premier prix d'une valeur de 200.000 DA est revenu à l'artisane Khiar Rafika, pour son œuvre d'art en mosaïque, fruit de techniques très développées, suivie de Mme. Ben Gattou Anissa (75 ans), auteure d'un travail artistique réunissant céramique et décoration (150.000 DA). Le 3<sup>e</sup>

prix est revenu à la couturière Douadi Zahra. Dans une déclaration à l'APS, la présidente du Jury, Mme. Aicha Aziza Amamra a précisé que cette édition visait la sauvegarde des métiers manuels exercés par les artisans à leur domicile, mettant en avant l'impératif «d'ouvrir des espaces de vente et d'achat de produits artisanaux dans les vieux quartiers de la Casbah afin de mettre sous les projecteurs les talents de nos artistes». Le siège de l'association «Sauvons la Casbah» à Bab Jeddid a organisé, du 19 au 21 février courant, une exposition de vente de livres et une présentation pour les différents produits artistiques.

SIDI BEL-ABBÈS:

## Ouverture du festival national de la danse moderne



Les troisièmes journées nationales de la danse moderne se sont ouvertes samedi soir à

maison de la culture «Kateb Yacine» de Sidi Bel-Abbes avec la participation de 12 troupes.

Cette manifestation vise, selon les organisateurs, à faire découvrir et à promouvoir la danse moderne en milieu de jeunes algériens et à détecter des talents pour les former.

La première journée de ce festival a été marquée par des spectacles individuels et collectifs animés par des troupes de Tizi Ouzou, Batna, Oran et Sidi Bel-Abbes.

Ce festival, qui enregistre la participation de 12 troupes des wilayas de Tizi Ouzou, Batna, Saida, Mascara, Tlemcen, Annaba et Alger (une troupe chacune) et Oran (deux troupes et Sidi Bel-Abbes (trois), constitue un «pont» entre elles et un espace

d'échanges et d'enrichissement entre les participants.

Cette troisième édition se distingue par des activités d'associations, de coopératives culturelles et de troupes de danses de plusieurs régions du pays, ainsi que des spectacles.

Le programme de cette manifestation de trois jours, initiée par la coopérative «Es-salam» de Sidi Bel-Abbes et la maison de la culture «Kateb Yacine» de la wilaya sous le parrainage du ministère de la Culture, comporte des conférences sur l'histoire de la danse moderne et contemporaine en Algérie et des ateliers de formation sur cette expression artistique.

BURKINA FASO :

## Ouverture de la 26<sup>e</sup> édition du FESPACO

La 26<sup>e</sup> édition et la célébration du cinquantenaire du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), ont débuté ce samedi dans l'après-midi dans la capitale burkinabè devant près de 25.000 personnes dans un stade, rapportent des médias.

Le président burkinabè Roch Marc Christian Kaboré a donné le clap de lancement de ce rendez-vous considéré

comme l'un des grands festivals du cinéma africain, et qui se déroule tous les deux ans dans la capitale burkinabè.

Plusieurs artistes burkinabè et internationaux ont animé cette cérémonie d'ouverture riche en couleurs. Cette année, ce sont 165 films sur plus de 1.000 enregistrés, toutes catégories confondues, qui sont retenus pour la compétition. Ils sont répartis dans 7 catégories que sont les longs métrages de

fiction, les courts métrages, la compétition documentaire long métrage, la compétition documentaire court métrage, les séries, les films des écoles et les films d'animation.

Le grand prix du festival est «l'Étalon de Yennenga», en référence au mythe fondateur de l'empire Mossi. La 26<sup>e</sup> édition du FESPACO, placée sous le thème «Confronter notre mémoire et forger l'avenir d'un cinéma panafricain dans son

essence, son économie et sa diversité», coïncide avec la célébration des 50 ans d'existence du festival.

A l'occasion de la commémoration du cinquantenaire, une exposition de photos et d'archives se tiendra pour permettre aux festivaliers de revivre les grands moments du festival, et de percevoir l'évolution des cinémas d'Afrique en rapport avec le FESPACO.

APS

CONSTANTINE :

## Le café littéraire et culturel des éditions Média-plus revisite l'histoire de Hiziya

Le destin tragique de Hiziya et sa légendaire histoire d'amour avec son cousin Saâyed, ont été revisités samedi au café littéraire et culturel des éditions Média-plus de Constantine, qui a invité pour la circonstance le poète et romancier, Lazhari Lebtabi, auteur notamment de «Hiziya, princesse d'amour des Ziban». Venu essentiellement présenter l'ouvrage collectif, «Hiziya mon amour» qu'il a lui-même coordonné, Labtabi a captivé les centaines de personnes ayant fait le déplacement pour découvrir sur cette célèbre figure de l'imaginaire collectif algérien qui est Hiziya, immortalisée au XIX<sup>e</sup> siècle par l'élégie éponyme du poète Mohamed Benguitoune. «Arès la publication de 'Hiziya, princesse d'amour des Ziban', je n'ai pas voulu m'arrêter en si bon chemin», a déclaré l'invité du café littéraire, expliquant qu'il avait sollicité ses amis écrivains romanciers, poètes, «d'expressions arabe et française, hommes et femmes, en leur demandant de revisiter l'histoire de Hiziya. Comment l'imaginent-ils ? quels échos a-t-elle laissés en eux ?». Dans la foulée, le romancier a relevé que Saâyed, totalement dévasté par le chagrin, finira à demander à son ami, le poète soufi Mohamed Benguitoune d'écrire un poème à la mémoire de sa bien-aimée.

Il a ajouté que le poème de 108 vers de Benguitoune sur Hiziya ne connaîtra le succès populaire qu'on lui connaît que lorsque «des artistes, tels que Abdelhamid Abbassa et Khelifi Ahmed, s'en emparèrent pour le sublimer en musique».

Publié aux éditions Hibr, à l'occasion du 23<sup>e</sup> Salon international du livre d'Alger (Sila), «Hiziya mon amour» a été réalisé par 14 auteurs au total parmi lesquels Smail Yabrir, Amèle El Mahdi, Abdelmadjid Kouah, Maïssa Bey, Nassira Beloulou en encore Arezki Metref. Hiziya était la fille de Ahmed Belbey, un chef de tribu des Ziban, et vivait une histoire passionnelle avec son cousin Saâyed, avant de disparaître dans d'étranges circonstances à l'âge de 23 ans, rappelle-t-on. Organisé par les Editions Média-Plus, en partenariat avec l'Institut français de Constantine, le Café littéraire et culturel avait récemment accueilli depuis son lancement plusieurs écrivains dont Lynda Chouiten, Ameziane Ferhani, Armand Vial, Mohamed Achraf Bouaoune et Nibel Sellam.





Mots fléchés géants de force 1 à 3 n°800

éducatives éparement	mesures précises gros bloc de glace	prendront pour cible aviron	grosses bêtises point cardinal	vilain ronqueur rôdas	jolis yeux boite à coulisse	mal de gorge
dépareiller programma					administré argumenterai	jeu chinois
parier mariage		donnait son avis refuge	boeuf en sauce utilisais en fraude			résidu de combustion
stand de foire	appareils d'hygiène coulerai à flots	traumatisme Capone intime			certain fille naïve	Arqos la surveillait immensité
poste de navire mois d'été		bonne carte larmoyante		pleins de vie demeura	lac pyrénéen endurcirait	
préposition solide-ment bâti		mise de côté chrétiens d'Orient				allure générale
		vieille distance cross			tondu faisons rire	
réunir	revêtira très fatigant		combine-ra boite à outils			ville de Bourgogne troublés
plafond étoilé observer				portes de sortie grande nation		phases
colères de poète pris le risque		ville de Chaldée célébration			vieux service	horrible homme des neiges
		dessin au charbon terme de court				champagne nom de pomme
pares-seux porteur de ragots		frustrai c'est le manqanèse			ébranle habitudes	
	ils font le menu			pronom pour intimes		vent puant
séduites				attrapé		

Solution

Sudoku n°2100

9	8	5	4	7	6	2	1	3
2	4	7	3	1	9	8	6	6
3	6	1	8	2	5	9	4	7
4	1	8	9	3	2	7	5	6
5	7	3	1	6	8	4	9	2
6	9	2	5	4	7	3	8	1
1	2	9	7	5	4	6	3	8
7	3	4	6	8	1	5	2	9
8	5	6	2	9	3	1	7	4
7	6	4	6	1	2	3	8	9
3	2	6	4	9	8	7	1	5
8	1	9	5	3	7	6	4	2
6	7	2	8	5	1	9	3	4
9	4	5	7	2	3	8	6	1
7	8	2	6	9	4	3	1	5
9	1	6	2	5	3	8	7	4
4	5	3	8	7	1	9	2	6
3	5	7	6	9	2	8	4	1
8	1	9	3	7	4	2	6	5
6	4	2	1	8	5	3	9	7
1	2	3	8	6	9	7	5	4
5	7	6	4	3	1	9	2	8
4	9	8	5	2	7	1	3	6
2	6	4	9	1	8	5	7	3
7	8	5	2	4	3	6	1	9
9	3	1	7	5	6	4	8	2
8	2	1	9	4	6	3	5	7

Mots Croisés n°2100

Horizontalement

- 1: Cabaretier - 2: Adorer - NNE - 3: Rias - Rasta
- 4: Ipsofacto - 5: Lé - Stars - 6: Lutin - Enta
- 7: Os - Lit - Cil - 8: Nèfle - Vélo
- 9: Aéraï - Li - 10: Est - Ailier

Verticalement

- A: Carillonne - B: Adipeuse - C: Boas - Fat
- D: Arsouille - E: Ré - Niera - F: Erras - Aï
- G: Acte - Vil - H: Instance
- I: Entortillé - J: Réa - Saloir

Grille géante n°800

•	P	•	D	•	V	•	E	•	R	•	M	•	A
•	D	•	O	•	R	•	I	•	S	•	E	•	N
•	D	•	E	•	S	•	N	•	O	•	R	•	A
•	P	•	A	•	R	•	A	•	M	•	I	•	O
•	N	•	O	•	C	•	O	•	P	•	M	•	I
•	T	•	I	•	R	•	S	•	T	•	R	•	E
•	J	•	U	•	I	•	L	•	L	•	E	•	T
•	O	•	S	•	S	•	U	•	L	•	E	•	P
•	R	•	E	•	N	•	D	•	O	•	O	•	S
•	G	•	U	•	I	•	L	•	L	•	E	•	P
•	O	•	S	•	A	•	N	•	I	•	T	•	A
•	R	•	E	•	L	•	I	•	E	•	R	•	E
•	G	•	I	•	R	•	E	•	S	•	E	•	S
•	O	•	S	•	A	•	I	•	R	•	E	•	S
•	O	•	N	•	A	•	I	•	L	•	E	•	S
•	T	•	E	•	N	•	T	•	E	•	S	•	I

## JUDO / GRAND SLAM DE DÜSSELDORF :

### Lyès Bouyacoub (-100 kg) échoue au second tour

Le judoka Lyès Bouyacoub, le dernier des neuf algériens engagés dans le tournoi international "Grand Slam de Düsseldorf" actuellement en cours en Allemagne, a été éliminé hier, après sa défaite au deuxième tour chez les moins de 100 kg contre l'Autrichien Laurin Boehler.

Bouyacoub avait bien démarré cette compétition en remportant son premier combat contre l'Allemand Daniel Zorn, avant de subir le même sort que ses compatriotes (6 messieurs et 2 dames), tous précocement éliminés.

Le seul à avoir fait aussi bien que Bouyacoub est Fethi Nourine, qui a passé samedi le premier tour chez les moins 73 kg, en battant l'Allemand Robert Brawig, avant de s'incliner par Ippon au second tour face à l'Azéri Rustam Orujov.

Les autres représentants algériens dans ce tournoi ont tous été éliminés dès le premier tour, à commencer par Mecerrrem Hadjer (-48 kg) et Belkadi Amina (-63 kg), battues respectivement par l'Espagnole Abelenda Martinez et la Japonaise Doi Masako. Chez les messieurs, Salim Rebahi (-60 kg) a été battu par le Russe Robert Mshvidobadze, Houd Zourdani (-66 kg) par le Sud-Coréen Ham Jin Young et Wali Ezzine (-66 kg) par le Mongol Baskhuu Yondonperlenlei. Le lendemain, dimanche, c'était à tour de Abderrahmane Benamadi (-90 kg) et Mohamed Mehdi Lili (+100 kg) de passer à la trappe, en se faisant éliminer dès le premier tour, respectivement par le Sud-Coréen Gwak Donghan et le Russe Anton Krivobov.

Au total, 605 judokas (362 messieurs et 343 dames) représentant 93 nations participent à ce tournoi. A l'issue des deux premières journées de compétition, disputées vendredi et samedi, c'est le Japon qui caracole provisoirement en tête du classement des médailles avec 7 or, 1 argent et 2 bronze, devant la Grande-Bretagne et le Kosovo, ex aequo à la deuxième place avec 1 or, la Russie complétant le podium avec 3 argent et 1 bronze.

## CHAMPIONNAT RÉGIONAL HIVERNAL D'ATHLÉTISME À ORAN :

### Les athlètes de Chlef et Bechar s'illustrent

Les athlètes de Chlef et Bechar se sont illustrés au championnat régional hivernal d'athlétisme seniors dames et hommes, disputés samedi au complexe sportif des Castors d'Oran. Les coureurs "dames et hommes" de Chlef et de Bechar ont nettement dominé la majorité des courses en sprint, demi-fond, fond, steeple et relais, ainsi que les épreuves de lancer de poids, disque, javelot, saut en longueur et triple saut.

Cette compétition d'une journée, organisée par la ligue oranaise d'athlétisme en collaboration avec la direction de la jeunesse et des sports, a regroupé plus de 190 athlètes dames et hommes issus des ligues de wilayas de l'ouest du pays, à savoir Bechar, Chlef, Saïda, Tiaret, Tlemcen, Aïn Témouchent, Sidi Bel-Abbès, Relizane, Mascara, Mostaganem et Oran.

Selon le directeur de l'organisation sportive de la ligue, Dellal Abdelkrim, les épreuves se sont déroulées dans une organisation parfaite, marquée par une rude concurrence et un niveau technique appréciable chez les messieurs et moyen chez les dames.

A l'issue de cette phase régionale, le premier dans chaque épreuve dames et messieurs, ainsi que les meilleurs sont qualifiés à la phase finale du championnat national hivernal, prévu les 8 et 9 mars à Biskra.

APS

## LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, M.HATTAB :

### «Les réalisations du secteur de la jeunesse et des sports exigent maîtrise de gestion et amélioration des services»

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Hattab, a affirmé samedi soir à Annaba que les réalisations importantes et de qualité du secteur "exigent la maîtrise de la gestion pour, d'un côté, les préserver et, de l'autre, en améliorer les prestations de services au bénéfice du sport et des élites nationales".

Lors de l'inspection du centre de regroupement des sportifs d'élite de Seraïdi (Creps), le ministre a considéré que les opérations de réalisation et de réhabilitation ont permis de promouvoir et d'élargir le parc national des équipements sportifs appelé "à se renforcer courant 2019 de quatre complexes sportifs répondant aux normes modernes de service intelligent".

Il a également ajouté que la réhabilitation du Creps de Seraïdi de sorte à satisfaire aux normes internationales d'accueil des élites sportives s'inscrit dans ce processus et a insisté le respect des normes de qualité des services "pour transformer cette structure importante de référence en espace de compétitivité et pôle d'attraction des élites sportives".

Le centre Creps de Seraïdi a connu des travaux d'entretien, de rénovation et d'extension du terrain de football, des terrains de sports collectifs et des structures d'hébergement, de restauration et de formation.

Après son équipement, cet équipement de "qualité" sera opérationnel



"courant 2019", selon les explications données sur site au ministre. Au cours de ses inspections des structures de son département, M. Hattab a salué "le bond de qualité" fait en matière de services proposés aux jeunes dans les maisons de jeunes appelées, a-t-il notamment, "en permanence, à accompagner les évolutions et satisfaire aux ambitions des jeunes en formation et ac-

tivités innovantes".

Il a souligné à ce propos l'importance d'actualiser la nomenclature des activités de jeunes et l'intégration des diverses activités qui permettent l'épanouissement des talents des jeunes et la satisfaction de leurs ambitions.

Le ministre a inspecté dans les communes de Berrahal, El Hadjar et Sidi Amar des terrains de proximité, des complexes

sportifs et une piscine semi-olympique avant de donner au stade colonel Chabou de la ville d'Annaba le coup d'envoi de la 7ème édition de la coupe d'Algérie inter-quartier.

Il s'est aussi rendu aux structures du club des sports aquatiques à la plage Belvédère d'Annaba et devra honorer dans la soirée d'anciens sportifs et cadres du secteur de la jeunesse et des sports.

## HAND/NATIONAL 1 (CENTRE-OUEST): 1<sup>re</sup> défaite du MCO Tlalat, la course à l'accession relancée

Le MC Oued Tlalat est tombé pour la première fois cette saison après avoir concédé une défaite surprise à Alger face à l'IRB Madania dans le cadre de la 13e journée du championnat de Nationale 1 (Centre-Ouest) de handball. Auteurs, jusque-là, d'un parcours sans faute avec à la clé 11 victoires et un seul match nul, les Oranais ont, cette fois-ci, laissé des plumes contre une équipe algéroise très motivée à l'idée de faire tomber le leader incontestable et aussi conforter ses chances dans la lutte au maintien.

A l'arrivée, les Algérois, qui accueillaient leur adversaire du jour à la salle de Baraki, l'ont emporté par un écart de trois points (23-20),

après avoir dominé les débats durant la majeure partie de cette confrontation. La défaite du MCOT a coïncidé avec la victoire du dauphin, le NR Bir Mourad Raïs, à Boufarik face à la formation locale sur le score de 33-21, ce qui a permis aux Algérois de réduire à quatre points seulement l'écart les séparant du leader.

Voilà qui relance totalement la course à la montée en division Excellence, avant cinq journées seulement de la clôture du championnat. La 13e journée a profité également au MC Oran, qui reste sur une bonne dynamique depuis l'arrivée de Sid-Ahmed Tab aux commandes techniques.

Les «Hamraoua» ont réussi à

s'imposer, quoique difficilement, à domicile contre le TR Bab El Oued (20-19), conservant par là même leur troisième place avec 17 points et réduisant à six points l'écart par rapport aux voisins du MCOT, alors qu'ils sont toujours devancés de deux unités par le deuxième, l'IRB Bir Mourad Raïs. En bas du tableau, la situation se complique davantage pour le J.

Boufarik après sa nouvelle contre-performance à domicile. Les gars de la ville des oranges occupent désormais seuls la dernière place après le nul ramené par l'ancien co-lanterne rouge, le W. Rouiba de Maghnia face à l'Olympique locale (24-24).

## ATHLÉTISME / TRIPLE SAUT EN SALLE : Nouveau record national pour l'Algérien Triki

L'Algérien Yasser Mohamed Tahar Triki a amélioré son propre record national du triple saut en salle, avec un bond à 17,12 m, lors d'une compétition disputée samedi au Randall Tyson Track Center de Fayetteville, en Caroline du Nord (Etats-Unis).

Dans ce concours du championnat, Triki a largement devancé son premier poursuivant au classement, l'Américain Clayton Brown, dont le saut a été mesuré à 16,26 m, au moment où l'autre Américain, Laquan Nairn, a complété le podium avec

un bond à 16,03 m. L'ancien record national du triple saut en salle était détenu par Lotfi Kaïda depuis mars 1992 à Indianapolis (USA), avec un bond à 16,49 m. Triki l'avait battu une première fois le 25 janvier 2019 au Texas en réalisant un

record à 16,52 m, avant d'améliorer cette performance le 9 février dernier avec une marque à 17,00 m, également au Texas. Des résultats qui montrent que le jeune Algérien est sur une courbe ascendante en ce début d'année.

## CHAMPIONNAT ARABE DES CLUBS: Les judokas de Ouled El-Bahia et d'El-Hilal Essaed sacrés

Le judo oranais s'est illustré de fort belle manière lors du Championnat arabe des clubs champions qui se dispute du 21 au 24 février à Marrakech (Maroc), grâce notamment à la formation d'Ouled El Bahia qui s'est adjugé le titre par équipes, tout en remportant pas moins de 7 médailles en individuel.

Pour sa part, le club d'Al Hilal Essaed a été sacré en kata, confirmant par là même la domination des gars de l'Ouest du pays dans cette joute régionale. Deux performances saluées du reste par le président de la Ligue régionale oranais, Khaled Brahmî, dont la structure a été fondée il y a quelques mois seulement. «C'est là une très belle performance que viennent de réussir les judokas oranais au Maroc. Ils ont tout simplement fait honneur au judo algérien», a-t-il déclaré d'emblée à l'APS. Il a surtout mis en relief les résultats réalisés par Ouled El Bahia, «un club qui ne cesse de grandir malgré le fait qu'il ait vu le jour il y a seulement près de deux années».

«Cette formation a été créée en mars 2017. Nous avons jugé utile, en concertation avec la Fédération algérienne de judo, de lui donner cette chance de

participer pour la première fois de son histoire à une compétition internationale, et ma foi, ses athlètes ne nous ont pas déçus», s'est félicité le premier responsable de la Ligue régionale oranais de judo.

En effet, outre le titre gagné par équipes, Ouled El Bahia ont raflé 7 médailles, dont 4 en or, oeuvre d'Aloui Ramzi (-55 kg), Guerroudji Mohamed (-81 kg), Hached Hichem (-100 kg) et Kaddour Houari (-44 kg). Quant à Mehdil Ahmed et Lahcen Nacer Youcef, ils ont remporté l'argent dans les catégories des moins de 66 kg et moins de 73 kg respectivement, au moment où Rached Yahia s'est contenté du bronze dans la catégorie des moins de 90 kg. «L'émergence des judokas d'Ouled El Bahia, ainsi que ceux du Hilal Essaed, prouvent que le judo oranais est en train de revenir en force grâce à des jeunes qui pro-



mettent tant. Il suffit juste de mettre à leur disposition les moyens qu'il faut pour poursuivre leur progression», a encore conseillé Brahmî qui a mis en exergue aussi l'illustration des judokas de sa ligue, auteurs d'une moisson «très intéressante» en championnat national des cadets déroulé ce

week-end à Batna. Les jeunes oranais (garçons et filles) ont, en effet, remporté 4 médailles d'or, 3 en argent et 3 en bronze, «un bilan des plus satisfaisants qui prouve que les clubs oranais sont en train également de réaliser un travail de base important», a conclu le même responsable.

## ATHLÉTISME/CHAMPIONNAT RÉGIONAL HIVERNAL - DISQUE: Nouveau record pour Hammoumaoui

La lanceuse de disque algérienne Katia Hammoumaoui, sociétaire de l'AC Sidi-Aich (Béjaïa), a établi un nouveau record national de cette spécialité chez les moins de 20 ans, avec un jet à 42,78m lors du Championnat régional hivernal 2019, disputé samedi au stade

de Souk El Ténine (Béjaïa). Cette performance qualifie directement Hammoumaoui pour les prochains Championnats d'Afrique des moins de 20 ans, prévus du 16 au 20 avril 2019 à Abidjan (Côte d'Ivoire). L'ancien record était détenu par Naïla Dehmania du

CA Baraki (Alger), avec un lancer à 42,29m, établi le 7 avril 2018 à Alger. A signaler que Hammoumaoui détient aussi le record national de la même spécialité chez les moins de 18 ans, avec un jet à 39,79m, réalisé le 8 avril 2017 à Alger.

## CYCLISME / TOUR DU RWANDA 2019 : La sélection algérienne finalement présente à Kigali

La sélection algérienne (seniors messieurs) de cyclisme, annoncée forfait dans un premier temps, sera finalement présente au Tour International du Rwanda, prévu en huit étapes, du 24 février au 3 mars 2019, a-t-on appris samedi auprès de la Fédération algérienne de la discipline (FAC).

«La sélection nationale, composée de cinq coureurs, s'est envolée vendredi (15h00) à destination de Kigali, via Doha, pour participer au Tour international du Rwanda», a précisé l'instance fédérale. Il s'agit d'Az-zedine Lagab, Youcef Reguigui,

Aberahamane Mansouri, Oussama Cheblaoui et Abderaouf Bengayou, encadrés par l'entraîneur national Chérif Merabet, et qui étaient accompagnés également du soigneur Abdennour Kerrar et du mécanicien Kamel Benganif. «L'objectif de la sélection nationale sera de faire bonne figure, tout en essayant de glaner un maximum de points, pour améliorer son classement», a encore précisé la FAC. De son côté, l'entraîneur national Chérif Merabet a indiqué que «ce Tour International du Rwanda» sera «l'occasion» pour lui de «se faire une

idée sur la forme actuelle des athlètes», tout en «préparant les prochains championnats d'Afrique», prévus du 15 au 20 mars en Ethiopie. Au total, 16 équipes, dont 6 sélections nationales africaines ont confirmé leur participation à ce Tour du Rwanda. Une formation UCI World Tour sera également de la partie. Il s'agit de l'équipe kazakh d'Astana, habituée dans Grands Tours de la planète. Ce sera sa première sur le continent. Le Rwanda alignera son équipe nationale et le Club Bénédiction. Le Kenya, l'Ethiopie, l'Algérie, l'Erythrée, le Came-

roun et l'équipe de France U23 sont les autres formations nationales annoncées. Des équipes UCI Continentales Pro comme Delko Marseille Provence (France), Direct Energie (France), Novo Nordisk (Etats-Unis) et celles Continentales UCI à savoir Nice Ethiopia, Bai Sicasal (Angola), Dimension Data (Afrique du Sud), Inter Pro (Japon), seront également de la partie. Avec le Tour du Gabon, appelé aussi La Tropicale Amissa Bongo, le Tour du Rwanda devient la seconde épreuve cycliste du continent en catégorie 2.1.

## TENNIS/TOURNOI ITF JUNIORS MEHDI-BOURAS: Coup d'envoi des épreuves à Hydra

Le coup d'envoi du tournoi international ITF juniors Mehdi-Bouras a été donné dimanche au Tennis club d'Hydra (Alger), en présence de plus de 100 joueurs et joueuses issus de 23 pays. Il s'agit de l'Algérie, du Maroc, de Madagascar, de l'Angleterre, du Liechtenstein, de la Namibie, du Portugal, de la Tunisie, du Mozambique, de la France, de la Roumanie, de la Suisse, de l'Espagne, de la Russie, des Seychelles, de l'Egypte, de l'Italie, du Kenya, de la Pologne, du Cameroun, de l'Ukraine, de l'Ile Maurice et de la Belgique. Les qualifications de ce rendez-vous tennisistique sont programmées depuis hier et aujourd'hui, alors que le tableau final débute demain.

«Nous sommes très heureux d'organiser cette nouvelle édition du tournoi

international juniors, devenu une tradition pour nous depuis 2011. Nous organisons de tels événements pour permettre à nos jeunes joueurs juniors d'améliorer, soit leur classement mondial soit de l'intégrer et de se mesurer à l'univers du tennis mondial», a déclaré à l'APS, Tahar Azzî, président l'Association sportive communale d'Hydra. Selon ce dernier, le nombre de participants qui a dépassé la barre des 100, «est très satisfaisant».

«Personnellement, je suis très satisfait du nombre de participants venus de 23 pays. Il faut que vous sachiez que les tableaux des qualifications sont pleins et nous avons trouvé beaucoup de difficultés pour intégrer d'autres Algériens dans le tournoi. Plusieurs joueurs sont là avec nous mais sont en liste d'attente», a ex-

pliqué Azzî. Dans cette phase de qualifications, l'Algérie est présente avec 8 athlètes (1 garçon et 7 filles). La liste des engagés pour le tableau final sera connue lundi soir. Amine Mohatât, juge-arbitre algérien, dirige les tableaux simple et double, tandis que Salah Bouzidani est le directeur du tournoi. Ce tournoi est dédié à la mémoire de Mehdi Bouras, ancien joueur de l'équipe nationale juniors décédé en 2013 à l'âge de 24 ans. Il sera suivi par un autre tournoi international ITF juniors au Tennis club les Palmiers (Ben Aknoun, Alger) du 3 au 9 mars. Pour rappel, le tournoi international ITF juniors de Bachdjarah (Alger), clôturé samedi, a été remporté par l'Algérien Samir Hamza Reguig (garçons) et la Tunisienne Ferdaous Bahri (filles).

## JUDO / GRAND SLAM DE DÜSSELDORF (1RE JOURNÉE) : Six des neuf Algériens précocement éliminés

Six des neuf judokas algériens engagés dans le Grand Slam de Düsseldorf (Allemagne) ont été précocement éliminés, au moment où les trois autres combattaient samedi soir. Il s'agit de Meccerrem Hadjer (-48 kg) et Belkadi Amina (-63 kg) chez les dames, ainsi que Salim Rebahi (-60 kg), Houd Zourdani (-66 kg) et Wali Ezzine (-66 kg) chez les messieurs, qui ont tous été éliminés dès le premier tour, au moment où Fethi Nourine (-73 kg) a réussi à atteindre le deuxième tour.

En effet, ce dernier avait commencé passer l'écueil du de l'Allemand Robert Brawig, avant de s'incliner par Ippon au second tour, contre l'Azeri Rustam Orujov. De son côté, Meccerrem a été éliminée par l'Espagnole Abelenda Martinez, Belkadi par la Japonaise Doi Masako, Rebahi par le Russe Robert Mshvidobadze, Zourdani par le Coréen Ham Jin Young, et Wali par le Mongole Baskhuu Yondonperleni.

Benamadi sera opposé au Coréen Gwak Donghan, Bouyacoub à l'Allemand Daniel Zorn, au moment où Lili a été exempté du premier tour, et fera donc son entrée en lice directement au second tour, contre le vainqueur du match mettant aux prises le Russe Anton Krivobov et le Kazakh Adil Orazbayev.

Au total, 605 judokas (362 messieurs et 343 dames), représentant 93 nations, participent à ce tournoi. A l'issue de la première journée de compétition, disputée vendredi, c'est le Japon qui caracole provisoirement en tête du classement des médailles, avec 4 or et 1 bronze, devant le Kosovo (1 or), et la Corée du Sud (2 argent).

## KENYA: Le tenant du titre Kamworor battu, mais va aux Mondiaux

Le champion du monde de cross-country Geoffrey Kamworor figure dans l'équipe kényane aux Mondiaux-2019, malgré sa cinquième place aux Championnats nationaux, servant également de qualifications au rendez-vous d'Aarhus (Danemark), le 30 mars. Amos Kirui chez les messieurs et Helen Obiri chez les dames ont décroché le titre national et assuré ainsi leur place dans l'équipe nationale pour les Championnats du monde.

Kamworor, cinquième, a obtenu sa place en tant que champion du monde en titre dans l'équipe de 28 membres. Helen Obiri, championne du monde en titre du 5000 m et médaillée d'argent olympique, a assuré sa première participation aux Mondiaux de cross-country en dominant la course devant Beatrice Mutai et Beatrice Chepkoech, détentrice du record mondial du 3000 m steeple. Chez les messieurs, Amos Kirui a devancé Evans Keitany et Rodgers Kwe-moi.

## BOXE / CHAMPIONNATS DU MONDE DES SUPER-MOYENS :

### L'Américain Anthony Dirrell remporte le titre WBC

Le boxeur américain Anthony Dirrell a remporté, samedi à Minneapolis (Etats-Unis), le titre WBC des super-moyens, en battant aux points le Turc Avni Yildirim. L'un des juges avait accordé la victoire à Yildirim (98-92), mais les deux autres s'étaient prononcés en faveur de Dirrell (96-94) qui, à 34 ans, obtient la ceinture WBC des super-moyens pour la deuxième fois de sa carrière. Il l'avait portée la première fois en août 2014, après sa victoire face à Sakio Bika, mais il n'avait pas réussi à défendre son titre, s'inclinant huit mois plus tard face à Badou Jack. A signaler que le combat a été interrompu à la dixième reprise en raison d'une coupure à l'œil gauche de Dirrell, intervenue après un coup de tête involontaire de son adversaire à la septième reprise.

Dirrell, dont le frère aîné, André, avait décroché la médaille de bronze des poids moyens aux Jeux Olympiques de 2004 à Athènes, a laissé entendre qu'il pourrait mettre un terme à sa carrière à l'issue de ce combat.

## KARATÉ DO / COUPE DE L'AMBASSEUR DU JAPON :

### Les clubs d'Alger dominent la 1<sup>ère</sup> édition

Les clubs de la Ligue d'Alger de karaté-do ont dominé la première édition de la Coupe de l'ambassadeur du Japon, disputée vendredi et samedi à la salle omnisports de Hammamet (Alger), en récoltant un total de 26 médailles (10 or, 8 argent, 8 bronze). La deuxième place est revenue à la Ligue de Bejaïa avec 9 médailles (2 or, 2 argent, 5 bronze), alors que la Ligue de Sétif complète le podium avec 5 médailles (1 or, 1 argent, 3 bronze). Cette compétition a enregistré la participation de 302 athlètes représentant 33 ligues de wilayas, en présence de l'ambassadeur du Japon, M. Azuya Ogaura. Le Directeur technique de la Fédération algérienne de la discipline, Youcef Hasnaoui, s'est félicité de réussite de cette 1<sup>ère</sup> édition de la Coupe de l'ambassadeur du Japon, soulignant que «l'objectif à travers l'organisation de cette compétition est de bâtir de solides relations sportives avec le Japon, un pays qui a des traditions avec le karaté-do, discipline qui sera aux prochains Jeux olympiques à Tokyo.» «Nous aspirons à développer nos échanges avec notre homologue nipponne avec l'ambition de profiter de l'expérience des entraîneurs japonais dans la formation de nos techniciens», a-t-il ajouté. Le DTN est également revenu sur le niveau de la compétition, estimant que les athlètes algériens ont affiché un «niveau acceptable, en l'absence de plusieurs internationaux qui ont participé à l'Open de Dubaï aux Emirats arabes unis. De son côté, le technicien Tarek Admane a assuré que ce genre de tournoi est bénéfique pour les karatékas algériens qui sont en manque de compétition dans une année chargée par les échéances internationales, à savoir, le Championnat méditerranéen en avril en Turquie, le Championnat d'Afrique en aout au Botswana et les Jeux africains au Maroc en juillet.

APS

## LIGUE 1 / JS KABYLIE :

### Uche opéré le 19 mars, retour à la compétition dans sept mois (club)

L'attaquant nigérian de la JS Kabylie (Ligue 1 de football), Uche Nwofor, gravement blessé au genou, passera sur le billard le 19 mars prochain, a annoncé le club samedi soir sur sa page officielle Facebook.

"Uche, qui est en période de soins, devra passer sur le billard pour une intervention chirurgicale (...) à Alger le 19 mars prochain", a affirmé le club dans un communiqué. Uche (27 ans) s'est blessé lors du match disputé à Tizi-Ouzou face au MC Alger (1-1) le samedi 9 février, dans le cadre de la 21<sup>e</sup> journée du championnat.

"Deux jours après l'opération, le joueur reprendra par une rééducation. Uche ne sera autorisé à courir que six mois après et ce n'est qu'au bout du septième mois que le joueur pourra toucher au ballon", a déclaré le médecin du club, docteur Djadjoua, cité par la même source.

Uche, sélectionné à dix reprises (3 buts) avec les Super Eagles entre 2010 et 2014, avait rejoint la JSK l'été dernier pour un contrat de deux saisons en provenance de l'AS Trenčín (Div.1 slovaque).



## JS SAOURA :

### Prochaine création d'une académie de football (club)

Une académie de football sera prochainement créée par la JS Saoura au profit des jeunes talents de moins de 15 ans, a-t-on appris hier de la direction du club de Ligue 1 de football à Béchar. La création de cette structure vise une "réelle prise en charge des jeunes talents de la wilaya, en plus de mettre les moyens humains et logistiques du club à la disposition de cette catégorie pour la faire bénéficier d'une formation de haut niveau", a-t-on précisé.

Les futurs adhérents à cette académie, première du genre dans le Sud-Ouest du pays, bénéficieront de meilleures conditions d'entraînement ainsi que d'une infrastructure et d'une logistique à la mesure de l'ambition du club de faire de cette académie une véritable école pouvant pourvoir la JS Saoura en joueurs de qualité et de niveau, a-t-on signalé.

Un staff technique qualifié, composé de cadres locaux et nationaux, assurera

le volet formation afin de permettre à une centaine de jeunes talents de s'améliorer techniquement, tactiquement et physiquement, précise la source.

La création de cette académie, dont la mise en place des structures "est en voie de finalisation, viendrait mettre un terme aux insuffisances en matière de formation des jeunes talents de football dans la région", se félicite la direction du club phare de la Saoura.

## CHAMPIONNAT ANGLAIS DE FOOTBALL (DIV.2) BRENTFORD :

### Benrahma affole les compteurs

L'attaquant international algérien de Brentford, Saïd Benrahma, a été le principal artisan de la victoire de son équipe samedi à domicile face à Hull City (5-1), dans le cadre de la 34<sup>e</sup> journée du championnat anglais de deuxième division (Championship). Malgré un début difficile après le but des visiteurs à la

24<sup>e</sup> minute de jeu, Brentford est revenu dans le match quelques minutes après grâce à un but de son milieu de terrain Mokotjo après un superbe travail de Benrahma (28<sup>e</sup>). Le joueur algérien (23 ans) a donné ensuite l'avantage aux siens d'un but somptueux après avoir dribblé plusieurs joueurs dans la surface

(33<sup>e</sup>), avant de corser l'addition juste avant la pause par une frappe instantanée avec l'extérieur du pied (43<sup>e</sup>). En seconde période, l'ancien sociétaire d'Angers (France) a récidivé pour signer un triplé (81<sup>e</sup>) d'une frappe enroulée, clôturant le festival offensif de son équipe qui monte à la 16<sup>e</sup> place au classement avec

43 points. Benrahma compte cette saison 7 buts et 11 passes décisives, ce qui fait de lui l'un des joueurs les plus influents de la Championship. Il compte une seule sélection avec l'équipe nationale sous Christian Gourcuff, en amical face au Sénégal (1-0) le 13 octobre 2015 au stade du 5-Juillet (Alger).

## CAN-2019 :

### Sénégal-Mali en amical fin mars à Dakar

Le Sénégal jouera un match amical international contre le Mali, en mars prochain, en préparation de la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN-2019) dont la phase finale aura lieu du 21 juin au 19 juillet en Egypte, rapportait hier le quotidien sénégalais *Stades*.

Selon la même source, "le match aura lieu le 26 mars à Dakar, quelques jours après le déroulement de la 6<sup>e</sup> et dernière journée des éliminatoires de la CAN, prévue le 22 mars sur différents terrains africains". Cette information a même été confirmée par le sélectionneur du Mali,

Mohamed Magassouba déclarant : "jusqu'à preuve du contraire, cette ren-

contre amicale aura lieu le 26 mars prochain au Sénégal. Nous sommes donc en train de nous préparer à jouer ce match. D'autres sélections comme la Chine nous avaient également sollicité en match amical, mais nous avons préféré le Sénégal, pour commencer déjà à préparer la Can 2019 en Egypte", a-t-il indiqué.

Pour les dates FIFA du mois de mars, le Sénégal est très sollicité par d'autres sélections du football mondial. En effet, la Mauritanie, l'Ouganda ou encore l'Argentine ont sollicité les dirigeants sénégalais pour un match amical contre les Lions de la Teranga, le 26 mars 2019. Et les dirigeants sénégalais auraient pris leur dévolu sur le Mali, affirme la

même source. Ils est à rappeler que le Sénégal affrontera Madagascar, à Thiès le 22 mars, pour le compte de la 6<sup>e</sup> et dernière journée, groupe A des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations-2019, alors que le Soudan accueillera la Guinée.

Dans le groupe A, le Sénégal est leader avec 13 points, Madagascar est second avec 10 pts, la Guinée Equatoriale et le Soudan sont 3<sup>es</sup> avec 3 pts. De son côté, le Mali est leader du groupe C, avec 11 pts, devant le Burundi (9<sup>e</sup>). Le Gabon est 3<sup>e</sup> avec 7 pts, devant le Soudan Sud (0 point). Lors de la dernière journée, le mali accueille le Soudan Sud, alors le Burundi en découvrira avec le Gabon, à Bujumbura, le 22 mars prochain.

## KANE DE RETOUR AVEC TOTTENHAM

Une bonne nouvelle pour les Spurs. Capitaine et meilleur joueur du club, Harry Kane effectue son retour dans le onze de départ de Tottenham ce samedi lors du déplacement à Burnley en Premier League. Blessé à la cheville depuis le 15 janvier dernier contre Manchester United, l'attaquant de 25 ans a été aligné d'entrée de jeu par Mauricio Pochettino.



## Salah évoque la pression liée à la course au titre

Mohamed Salah (26 ans) s'est exprimé sur la lutte pour le titre entre Manchester City et Liverpool.

"Vous pouvez ressentir la pression parce que vous êtes un être humain. Pour moi, ce n'est pas un problème si je gagne un match maintenant ou il y a trois semaines. Je veux gagner tous les matchs, a-t-il lancé au micro de Sky Sports. Mais pour mon cas personnel, j'ai dit que quand nous jouons en Premier League on doit accepter la pression. Il y a aussi de la pression pour City. J'ai dit en novembre que cette pression serait là jusqu'à la fin de la saison." L'international égyptien, qui a inscrit 17 buts en 26 rencontres de Premier League, cette saison, devrait jouer un rôle essentiel pour les Reds.

## LE REAL NE BRADERA PAS MARCELO

Entre le Real Madrid et Marcelo (30 ans, 13 matchs et 2 buts en Liga cette saison), l'aventure pourrait se terminer l'été prochain.

Alors que le latéral gauche a perdu son statut de titulaire indiscutable cette saison, un départ vers la Juventus Turin est régulièrement évoqué. Et à en croire les informations de TeleMadrid, la Casa Blanca ne ferme pas totalement la porte. Ainsi, le Real réclamerait 70 millions d'euros pour laisser partir l'international brésilien, sous contrat jusqu'en 2022. On ne peut encore affirmer que Marcelo quittera la capitale espagnole ou que la Juve acceptera de déboursier cette somme, mais on comprend que le défenseur ne sera pas retenu à tout prix en fin de saison s'il souhaite s'en aller.

## COMAN DE RETOUR À TEMPS ?

Blessé au ischio jambier, Kingsley Coman pourrait être de retour pour le match retour contre Liverpool en Ligue des champions.

Le course contre la montre est lancée. Etincelant lors de ses dernières sorties avec le Bayern Munich, Kingsley Coman dispose malheureusement d'un corps délicat. Déjà diminué lors du 8e de finale aller de Ligue des champions contre Liverpool (0-0) à cause d'une blessure à la cheville, le français avait tout de même joué plus de 80 minutes. Laissé sur le banc au coup d'envoi du match contre le Hertha Berlin (1-0) ce samedi par Niko Kovac, l'ailier de 22 ans s'est une nouvelle fois blessé quelques minutes à son entrée en jeu. Le journal allemand Bild a annoncé plus tard dans la soirée que le joueur, touché aux ischio-jambiers de la cuisse gauche, devrait manquer deux à trois semaines de compétition. L'espoir de le voir sur la pelouse de l'Allianz Arena face à Liverpool le 13 mars prochain est donc permis pour les Bavarois.

## MODRIC DEVRAIT PROLONGER

Débarqué au Real Madrid en 2012 en provenance de Tottenham (contre 35 millions d'euros), Luka Modric aurait trouvé un accord avec le club merengue pour prolonger l'aventure. Selon le journal Espagnol Marca, l'international Croate (118 sélections) souhaiterait ajouter une année supplémentaire à son contrat qui le lierait au club jusqu'en 2021 (actuellement juin 2020). Le ballon d'or 2018, vainqueur de 4 Ligues des Champions sous les couleurs madrilènes, aurait 36 ans au terme de son nouveau contrat.

## Man City : des problèmes pour Sancho ?

Vendredi, la FIFA a frappé fort en interdisant Chelsea de recruter pour les deux prochaines périodes des transferts en raison d'infractions sur la réglementation concernant les transferts de 29 joueurs mineurs. Mais il ne s'agit pas du seul club anglais qui pourrait être sanctionné pour de telles manœuvres ! En effet, d'après les révélations des Football Leaks réalisées par le média allemand Der Spiegel, Manchester City

a réalisé des actes illégaux pour recruter l'ailier Jadon Sancho, désormais au Borussia Dortmund, en 2014 en provenance de Watford. En effet, les Citizens ont rémunéré le Nigérian Emeke Obasi d'une prime de 230 000 euros en tant qu'agent sur ce dossier, ce qui est interdit pour un joueur de moins de 16 ans. De plus, l'Anglais, qui avait 14 ans à l'époque, a bénéficié de bonus en cas de bonnes performances, une pratique également interdite à cet âge. De son côté, le champion d'Angleterre en titre dément totalement en assurant notamment qu'Obasi a été payé pour des missions de scouting.



Édité par la SARL  
**DK NEWS**

Directeur général  
**Abdelmadjid CHERBAL**

Directeur de la rédaction  
**Abdelmadjid TAREB**

**RÉDACTION ADMINISTRATION**  
«3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97/023.38.48.00»  
FAX : 023.38.47.95 EMAIL : contact@dknews-dz.com - SITE : http://www.dknews-dz.com

**PUBLICITE** : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97/023.38.48.00  
FAX : 023.38.47.95 / E-MAIL : contact@dknews-dz.com - IMPRESSION : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP spa - 1, Avenue Pasteur - Alger - TÉL. : 021.71.16.64 / 021.73.71.28 - FAX : 021.73.95.59 / 021.73.99.19

Lundi 25 février 2019 / 19 Joumada Al-thania 1440 - N° 2148 - 6<sup>e</sup> année

## 38<sup>E</sup> SESSION DE LA COMMISSION DE LA FEMME ARABE: Les délégations rendent hommage au Président Bouteflika

Les délégations ayant pris part aux travaux de la 38<sup>e</sup> session de la Commission de la femme arabe, ont rendu hommage, hier à Alger, au président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, en lui offrant un cadeau symbolique représentant une toile sur laquelle on peut lire un verset coranique. Intervenue au terme des travaux de cette session, cette distinction se veut une "reconnaissance et un gage de fidélité en faveur de la continuité et de la poursuite des efforts pour la préservation des acquis de notre nation arabe et de la promotion de la femme arabe". Les délégations participantes ont également présenté leur remerciement et gratitude au président de la République, pour son haut patronage des travaux de cette session, ainsi que pour son intérêt particulier, qu'il a de tous temps accordé à la promotion de la femme algérienne et à la consolidation de sa place à tous les niveaux, en sus de ses décisions courageuses et qui ont contribué, de manière effective, à la femme algérienne d'accéder aux plus hautes fonctions".

## ÉDUCATION: Fin des rencontres bilatérales avec les syndicats du secteur

La série de rencontres bilatérales engagée par le ministère de l'Éducation nationale avec les représentants des syndicats du secteur a pris fin samedi, en application du protocole régissant les actions avec le partenaire social en cas de grève, a indiqué la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghabrit. «Les rencontres bilatérales tenues entre le ministère de l'Éducation nationale et l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (UNPEF), le Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (SNAPEST), le Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (SATEF), le Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTSE), le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur tertiaire de l'Éducation (Cnapeste) et le Conseil des lycées d'Algérie (CLA), ont été clôturées», a écrit la ministre sur sa page Facebook. Les rencontres ont porté, selon la ministre, sur les «préoccupations soulevées, l'enrichissement des projets de procès de réunion élaborés à la suite de la grève du 21 janvier dernier, l'examen de certaines observations et points et la formulation de plusieurs propositions», ajoutant que ces «procès seront sin-

## ÉLECTIONS

### Le corps électoral compte plus de 24 millions d'inscrits

Le corps électoral en Algérie compte plus de 24 millions d'inscrits, a indiqué hier à Alger le directeur général des libertés publiques et des Affaires juridiques au ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Abdelmalek Sedini.



«L'Algérie compte un corps électoral de plus de 24 millions d'inscrits, soit 100.000 nouveaux inscrits sur le fichier électoral national, suite à la l'opération de révision des listes qui s'est déroulée du 23 janvier au 6 février 2019», a précisé M. Sedini qui s'exprimait sur les ondes de la chaîne 3 de la Radio nationale, ajoutant qu'«une légère baisse» a été enregistrée chez la communauté algérienne établie à l'étranger, en raison des opérations d'assainissement, passant de 925.000 à 914.000 électeurs inscrits. S'exprimant sur la carte électorale actuelle, issue de la révision du fichier électoral d'octobre 2018, il a indiqué qu'il y a plus de 13.144 centres de vote, dont 676 nouveaux et 60.839 bureaux de vote, dont 5.049 nou-

veaux, précisant qu'après la dernière la révision exceptionnelle du fichier électoral, il y aura certainement des changements. Au sujet de la numérisation de la carte électorale, M. Sedini a fait savoir que «l'opération est en cours», annonçant que juste après les présidentielles du 18 avril 2019, il y aura le développement d'un système d'information intégré et connecté avec le système d'état civil et les différentes données pour aboutir une carte électorale numérisée et une gestion automatisée du fichier électoral. En prévision du rendez-vous électoral du 18 avril prochain, M. Sedini a indiqué que les préparatifs sont en cours au niveau des collectivités locales avec la mobilisation de quelque 560.000 agents chargés d'assu-

rer l'encadrement de l'opération électorale de même que la mobilisation plus de 4.700 des salles et infrastructures requises pour traverser le territoire national pour les besoins de la campagne électorale qui débutera le 24 mars 2019. Interrogé sur le nombre de prétendants à la candidature à la présidentielle, M. Sedini a fait savoir qu'ils sont 189 à avoir retiré les formulaires de souscription, estimant qu'il est prématuré de parler de candidatures tant qu'elles ne sont validées par le Conseil constitutionnel. Selon M. Sedini des observateurs internationaux seront présents en Algérie

à l'occasion de l'élection présidentielle, précisant que plusieurs Organisations internationales ont été sollicitées à cet effet.

## CAOUTCHOUC :

### Vers la réduction des exportation des principaux pays producteurs

Les principaux pays producteurs de caoutchouc à travers le Conseil international tripartite de cette matière (ITRC), ont annoncé samedi qu'ils amputeront leurs exportations de 300.000 tonnes pour tirer vers le haut les cours de la matière première. Cet effort qui s'inscrit dans le cadre du régime de tonnage à l'exportation convenu (AETS) concernera l'Indonésie, la Thaïlande et la Malaisie qui fournissent 70% de la récolte mondiale de caoutchouc naturel. «A partir du 4 mars, nous discuterons du volume que chaque pays doit appliquer et de la période appropriée pour le faire. Si nous décidons que cette mesure n'est pas nécessaire, elle pourrait être suspendue», a confié le ministre thaïlan-

dais de l'Agriculture, Grisada Boonrach. A côté d'une réduction des exportations, le cartel s'est aussi accordé sur l'accélération de la consommation domestique du caoutchouc dans chacun des pays à travers le développement de routes caoutchoutées. Pour rappel, il s'agit de la 6<sup>e</sup> fois que l'ITRC annonce une restriction de ses exportations. La dernière mesure du genre s'étendait entre janvier et mars 2018 et portait sur une réduction de 350 000 tonnes de caoutchouc naturel. Les prix de référence de la matière première à la Tokyo Commodity Exchange (TOCOM) ont atteint en novembre dernier, leur plus bas niveau depuis 27 mois sur fond de surproduction mondiale.

## ALGÉRIE/ÉTATS-UNIS M. Ouyahia reçoit une délégation du Congrès américain

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a reçu hier à Alger, une délégation du Congrès américain, conduite par le président du Comité des forces armées du Sénat des Etats-Unis, James Inhofe, indique un communiqué des services du Premier ministre. Le président



du Comité des forces armées du Sénat américain effectue une visite de travail en Algérie et dans la région, dans le cadre des rencontres régulières de dialogue et de concertation, précise la même source.

## ALGÉRIE-OMPI M. Messahel reçoit le nouveau représentant de l'OMPI auprès de l'Algérie

Le ministre des Affaires étrangères a reçu dimanche à Alger, M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine Ahmed Ethmane, qui lui a remis les lettres de cabinet l'accréditant en qualité de représentant de l'Organisa-

tion mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) auprès de la République algérienne démocratique et populaire, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

## MDN

### LUTTE CONTRE LE TERRORISME Un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et 5 chargeurs saisis à Adrar

Un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et cinq chargeurs de munitions ont été saisis samedi à Adrar par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). "Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) a saisi, le 23 février 2019 lors d'une patrouille de recherche et de fouille au niveau de la commune de Tassabit à Adrar/3<sup>e</sup> Région militaire, un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et cinq (05) chargeurs de munitions", précise la même

source. Quinze (15) orpailleurs ont été, par ailleurs, interceptés à Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar (6<sup>e</sup> RM) par des détachements de l'ANP qui ont saisi également, dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un camion, 9,9 tonnes de mélange d'or et de pierres, cinq groupes électrogènes et deux marteaux piqueurs, ajoute-t-on. A Mascara (2<sup>e</sup> RM), des éléments de la Gendarmerie nationale ont appréhendé deux narcotrafiquants en leur possession 1.000 comprimés psychotropes, alors qu'à Tiaret, 26 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés.

## FOOTBALL/COUPE DE LA CONFÉDÉRATION : Le NAHD battu par Gor Mahia (Kenya) 2-0

Le NA Hussein-Dey a été battu par les Kényans de Gor Mahia sur le score de 2 à 0 (mi-temps : 0-0), hier à Nairobi en match comptant pour la 3<sup>e</sup> journée de la phase de poules (groupe D) de la Coupe de la Confédération africaine de football. Les deux buts de la rencontre ont été inscrits par Francis Kahata (84') et Tuyi Sengue (89'). Le Nasria (2<sup>e</sup>, 4 pts) a tenu bon jusqu'à la 86<sup>e</sup> minute de jeu avant de lâcher prise suite à la sortie de ses deux meilleurs éléments, à savoir Gasmî (31') et El-Orfi (43')

sur blessure ainsi que l'expulsion de Harrag (85'), ce qui a compliqué davantage la tâche des Sang et Or. Suite à cette défaite, les Nahdistes perdent ainsi la première place au profit de Gor Mahia, le nouveau leader du groupe D avec un total de 6 points. Dans l'autre match du groupe, le Zamalek, en mauvaise posture (4<sup>e</sup>, 1 point), aura à cœur d'amorcer son redressement à domicile face à Petro Atlético (3<sup>e</sup>, 3 pts), histoire de relancer ses chances de qualification.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE: 242 décès et 2472 blessés en janvier dernier

242 personnes sont décédées et 2472 autres blessées dans 1866 accidents de la route survenus durant le mois de janvier 2019 au niveau national, a indiqué hier un communiqué du Centre national de la prévention et de la sûreté routières (CNPSR). Le centre a enregistré en janvier 2019 une baisse du nombre des accidents de 4,01%, une hausse du nombre des décès de 0,83% et une baisse du nombre des blessés de 6,11%.